L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

JEUDI MATIN, 19 AOUT 1869.

FEUILLETON.

ELIE DE MONTMAUR,

PAR

PIERRE CŒUR.

X.

— Suite —

Ils se serrèrent furtivement la main, et Elie s'éloigna.

— Vous connaissez donc le marquis de Montmaur? dit Mme Aguilar au capitaine, non sans quelque embarras et après s'être excusée de l'avoir laissé seul un instant.

— Parfaitement, Madame, répliqua-t-il, le marquis est arrivé un beau jour au camp. On disait qu'il venait enivré en amateur la grande guerre. Comme il était recommandé au général en chef, au colonel de notre régiment, il obtint aisément l'autorisation de dresser sa tente auprès des nôtres. Peu de jours après son arrivée il se lia particulièrement avec le commandant Féval.

Il venait à la tranchée, s'exposant au feu de l'ennemi comme s'il y eût été obligé par devoir, impassible et calme, et plus d'une fois il nous étonna tous par son sang-froid. Un soir—c'était au commencement du printemps—après une rude journée de service à la tranchée, nous nous reposâmes sur le devant des tentes, aspirant les tièdes effluves d'une brise de mer, quand une voix se fit entendre.

C'était un timbre de ténor d'une remarquable clarté, et du charme le plus pénétrant. La voix venait dans la direction de la tente du commandant Féval. Insensiblement chacun se tut, on écouta. Je m'approchai moi-même. Le chanteur n'était autre que le marquis de Montmaur.

Il chanta la sérénade de Gounod, des morceaux de la *Fille du régiment*, que sais-je! Tout son répertoire y passa. Il devait être un peu surexcité, car il ne faisait plus attention à nous. Il allait toujours. Les soldats, venus de tous les points du camp, s'étaient groupés autour de la tente pour l'entendre. On faisait silence comme à l'Opéra lorsqu'une diva est en scène. Quand il eut fini, une salve d'applaudissements retentit dans la tente et tout autour comme un roulement de tonnerre.

Il se retourna, parut stupéfait de nous voir, eut même l'air contrarié, puis il sourit, prit le bras du commandant Féval et lui dit du ton le plus naturel:

— Allons nous promener.

Depuis, malgré toutes les instances, toutes les prières, il n'a plus jamais voulu se faire entendre.

Mais voici de lui un trait qui l'honore.

Un pauvre sergent-major avait, moitié par bêtise, moitié pour envoyer de l'argent chez lui, mangé *la grenouille*—pardonnez-moi cette expression consacrée.—C'était justement un des sous-officiers du bataillon de Féval, très bon sujet jusqu'alors et tout jeune. Féval enragait: s'il avait eu de l'argent, il aurait payé et étouffé l'affaire; mais il n'avait pas le sou dans ce moment-là. Au camp, plus que partout, on n'en a jamais assez. Féval parlait de son ennui au peu à tout le monde. Il le raconta naturellement au marquis.

— Ce n'est que cela, lui répondit le marquis. Combien vous faut-il?

— Tant, dit Féval.—Je ne me rappelle plus la somme.

Montmaur l'emmène dans sa tente et lui remet, sans dire un mot, la somme qui était assez ronde. Et le pauvre diable qui allait passer au conseil de guerre et être fusillé est officier aujourd'hui.

On a su l'affaire, on la racontait dans les rues et Montmaur était devenu l'idole des zouaves. Ça lui coûtait cher: tout le monde lui empruntait, et quand on parlait de lui rendre, il répondait d'un air fâché.

— Ah! ça, pour qui me prenez-vous? Je ne suis pas banquier, moi. Vous n'avez pas d'argent, j'en ai et je suis heureux de vous rendre service. Obligez-moi en n'en parlant plus.

Tout le monde n'est pas la délicatesse personnifiée, il y en avait à qui cela faisait plaisir, d'autres qui en étaient ennuyés; mais il fallait en passer par là, on ne pas avoir recours à lui.

Féval dit qu'il fait tout, qu'il a une mémoire prodigieuse. Pour l'anglais, il le parle comme un Londonnien. Enfin, c'est un homme extraordinaire.

Il ne plaisante guère, ne rit pas et ne se grise jamais. C'était pour nous une énigme vivante, que ce pauvre marquis.

Un jour, ne sachant que faire pour amener sur ses lèvres un éclat de rire, des officiers imaginèrent de l'inviter à un festin où chacun devait tirer de sa cervelle les idées et les paroles les plus désopilantes.

Toutes les extravagances, on les fit, toutes les folies on les débita. On chanta, on rit, on cria comme des démons. Il y en a qui se grisèrent comme des singes. On riait aux larmes. Montmaur, lui, ne souriait pas.

Faisons-le boire, se dit-on; peut-être se grisera-t-il et le fera-t-on sourire. Les tristes ont le vin gai. Il but plus que le plus enragé, et quand le dernier convive, excusez ce détail, eut roulé sous la table, Montmaur appela son domestique:

— Aidez-moi, lui dit-il, à coucher ces messieurs. Il ne faut pas que les soldats les voient dans un état semblable. Et après avoir mis tout le monde au lit, il alluma tranquillement un cigare et alla se promener, aussi calme que s'il sortait à jeun.

On lui en voulait presque de sa supériorité et de son flegme imperturbable. Il étonnait les Anglais eux-mêmes.

Il ne s'animait un peu que quand on parlait des femmes. On prétend qu'à Constantinople il a fait des conquêtes tant qu'il a voulu; mais il paraît qu'il ne s'inquiète guère des larmes qu'il fait répandre, car il a un profond mépris pour le sexe féminin, et il a ses raisons pour cela.

— Quand ils s'ennuya trop avec nous, il voulut partir. Ce fut le commandant Féval qui le dirigea par ici, car il ne savait où aller.

Après son départ, on le citait comme un héros de l'ennui, de tristesse et de mystère. Quant aux soldats, il était passé parmi eux à l'état légendaire, et lorsqu'ils voulaient adresser un reproche [illegible] à l'un de leurs camarades, ils lui disaient:

— Va, toi, tu ne ressembleras jamais au marquis de Montmaur.

Sur ces entrefaites, arriva au camp un jeune homme, le comte de Villecourt, qui, après avoir mangé une belle fortune, s'était engagé aux zouaves pour échapper à ses créanciers et à ses maîtresses. Des officiers eurent des égards pour ce mauvais sujet bien élevé et de bonne famille, et l'admirent parmi eux. Il entendit prononcer le nom de Montmaur dans une de nos réunions.

— Ah! vous le connaissez? demanda-t-il.

— Parbleu! lui répondit-on, il est parti il n'y a pas huit jours. Et vous, vous le connaissez donc?

— Certainement! tout Paris le connaît. Sait-on où il est allé?

— En Algérie.

— Cela ne m'étonne pas. Pauvre garçon, il a peur de ne jamais retourner en France.

— Pourquoi cela? demanda-t-on à la ronde.

— Je vais vous le dire. Il paraît que vous ignorez son histoire.

Ce n'est pas lui qui l'aurait racontée. Il n'est pas bavard de sa nature, répondit d'un ton le marquis [illegible] Féval, qui prévoyait que ce qui allait être dit par Villecourt lui serait désagréable.

Sans faire attention à l'accent du commandant, Villecourt reprit:

— Montmaur appartient, messieurs, à l'une des familles les plus nobles de France. Son blason figure à Versailles parmi ceux des huit cents chevaliers croisés.

Ici, le petit Villefort, qui n'était pas fâché de faire montre de sa supériorité en art héraldique à de pauvres officiers de fortune, nous détailla les armes de Montmaur, que je crois avoir à peu près retenues.

— Il porte d'or, dit-il. Au chef de gueules chargé de deux têtes de maure, également de sable, tortillées d'argent et un mont de sable en pointe. Le tout timbré d'une couronne de marquis et entouré du collier des ordres.

Montmaur était fils unique. A vingt-deux ans, après la mort de son père, il se trouva au seul pour marquis et possesseur, du chef du marquis défunt, de deux cents mille livres de rente et quelque chose plus fort beau.

De 1858, Elie de Montmaur passait pour un jeune homme accompli. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était idolâtre de sa mère, une sainte, une sage, qu'ils vivaient dans le même hôtel et que Montmaur, en bon fils, rendait à la marquise toute l'affection qu'elle avait pour lui.

Selon leur habitude, le marquis et sa mère allèrent passer leurs mois de villégiature, pendant l'été de 18...., dans leur château de la Grâce-Dieu, en Franche-Comté.

Le marquis y lia naturellement avec quelques voisins de campagne, parmi lesquels il distingua tout d'abord le comte d'Oselle, un jeune homme un peu plus âgé que lui, et qui paraissait être le cavalier le plus accompli.

Le comte d'Oselle avait également un plaire à sa marquise, de sorte qu'il devint bientôt l'intime et inséparable de son fils.

Cependant d'Oselle, qui à son âge était un viveur de première force et mangeait gaiement une immense fortune, s'était chargé de faire l'éducation du marquis et de lui apprendre à vivre pendant l'hiver suivant, lorsqu'ils seraient de retour à Paris.

En attendant, ils chassaient et pêchaient ensemble, tantôt à la Grâce Dieu, tantôt chez d'Oselle, mais on ne se quittait plus.

Pendant certaines journées pluvieuses de l'automne, quand, retenus au château par le mauvais temps, les jeunes gens semblaient s'ennuyer, d'Oselle, ne sachant que faire, s'amusait à parler de Paris, de ses projets pour l'hiver et surtout de Sabine, sa maîtresse, bien connue dans le monde parisien des jeunes gens d'alors.

Les récits du comte éveillaient peu la curiosité d'Elie. C'était alors un jeune homme tranquille et calme, tout le contraire de son ami, qui ne pouvait s'empêcher de témoigner son étonnement de lui voir aimer la société de jeunes débauches et de courtisanes.

— Vous verrez, vous verrez, lui répondait le comte, quand vous aurez mis les pieds dans ce monde-là, l'autre vous semblera bien insipide.

Enfin, il dit à Elie qu'il le présenterait à Sabine et qu'ils passeraient l'hiver joyeusement.

— Vous, peut-être, répondait le marquis, mais moi assurément non. Je suis sûr que ce genre de vie ne m'ira pas du tout.

X

— Suite —

A son retour à Paris, Elie, lancé par son ami dans le demi monde, commença par prendre en horreur tout ce qu'on y faisait, tout ce qu'on y disait. Ses bons instincts se révoltaient en présence du cynisme bien connu de certaines femmes et des propos plus grossiers encore de certains hommes.

Cependant, il faut bien croire que les meilleurs d'entre nous sont attirés par le mal; nous avons tous à nous pencher sur l'abîme en nous disant: Je ne tomberai pas! — Puis Elie, mal guéri son antipathie pour ses nouvelles connaissances, ne cessait pas de les voir.

Quelques semaines après le retour de d'Oselle à Paris, sa maîtresse, la fameuse Sabine, donna chez elle une de ces fêtes somptueuses, comme ces sortes de femmes savent en donner, avec l'argent de ceux qu'elles exploitent.

Montmaur, convié au dîner et au bal qui devait le suivre, ne fut pas trop choqué de ce qu'il vit et entendit pendant la première partie du repas, mais quand les têtes, échauffées par le vin, commencèrent à se monter, l'orgie s'en commença, et le marquis voulut s'en aller; mais d'Oselle, qui le surveillait, le retint malgré lui, et quelques heures après lui demanda, d'un air moitié ivre, ce qu'il pensait de cette fête, des esprits des convives, de la beauté des femmes et de celle de Sabine en particulier.

— Moi, répondit Elie, je trouve tout cela hideux. Sabine surtout me répugne et me fait horreur!

— Bravo! s'écria le comte. Vous êtes décidément un Caton. Et, se penchant vers Sabine, il lui répéta mot pour mot les paroles du marquis.

Or, pendant toute la soirée, Sabine avait réservé pour Montmaur ses œillades les plus assassines, et fait tous les frais imaginables pour ce gentilhomme qui, d'ailleurs, lui plaisait par sa sauvagerie même.

— Ah! ce de sa colère! Elle est pourtant assez rusée pour la déguiser, et sourit tristement en regardant Elie, tout ahuri de ce sourire.

Il quitta le souper avant les autres convives, se rendit chez lui, fatigué et écœuré de tout ce tapage.

A quelques jours de là, le vicomte étant seul avec sa maîtresse, le nom de Montmaur arriva, par hasard, dans la conversation.

— Ah! s'écria Sabine avec une rage froide, Je le déteste, ce petit monsieur, et si je pouvais lui faire du mal et me venger de lui, je serais bien heureuse.

— La meilleure vengeance que tu puisses tirer de lui, dit en riant d'Oselle, ce serait.... Parbleu! ce serait de l'épouser.

Ces paroles, jetées au hasard dans une conversation en l'air et comme une plaisanterie, furent un trait de lumière pour Sabine. Dans un pareil terrain on n'a qu'à semer de la mauvaise graine, on peut être certain qu'elle germera toujours.

— Aide-moi à cela, répondit Sabine, et je te pardonne la méchanceté que tu viens de me dire.

— Moi, reprit d'Oselle, je ne puis t'aider en rien, je me charge seulement de t'amener le lionceau, c'est à toi de lui rogner les griffes.

— Soit! dit Sabine qui devint rêveuse, j'essaierai.

Cette femme est admirablement belle; c'est une tête d'ange, un corps de Vénus ou de Diane, enveloppant une âme de boue. Elle a de l'esprit comme un démon, et ne manque pas d'une certaine instruction, toutes choses qui devaient servir ses sataniques projets.

— Bah! s'écria-t-elle après avoir réfléchi un instant, *Vedremo!*

— Quelle gloire pour toi, Sabine, lui dit d'Oselle en ricanant, si tu parviens à déshonorer un des beaux noms de France!

Le fait est que le comte n'aurait pas été fâché de se débarrasser d'une femme dont il commençait à être las et qui lui coûtait fort cher. Aussi entra-t-il, sans trop se faire prier, dans les idées de Sabine.

— Je te fais grâce de tes réflexions, lui répondit-elle. Sois mon allié, et si je réussis, je te promets une joyeuse vie quand je serai marquise de Montmaur. Mais à dater d'aujourd'hui, tu ne dois plus être pour moi qu'un ami et un protecteur. Je n'accepte plus que tes conseils; je refuserai même tes bouquets, cela te fera déjà un bénéfice net d'un louis par jour.

Le comte sourit et s'en alla en murmurant:

— C'est qu'elle est capable de réussir comme elle le dit. Pauvre Moutmaur! c'est dommage.

Sabine lui courut après sur l'escalier pour lui dire:

— Voyez M. de Montmaur,—elle appuya sur le *nom*,—faites-lui comprendre que son insulte m'a blessée au cœur, et qu'en galant homme, il me doit au moins la réparation, peu coûteuse, d'une visite.

D'Oselle suivit à la lettre les instructions de Sabine. Il fit croire au marquis que son insulte avait produit un effet extraordinaire sur la courtisane. Qu'elle, autrefois si joyeuse, pleurait souvent maintenant, en maudissant sa folle vie et son existence échevelée. Il obtint enfin que Montmaur allât faire une visite à la pécheresse, et promit à celui-ci de s'y trouver afin de lui sauver l'ennui d'un tête à tête.

Mais il s'en garda bien.

Elie arriva chez Sabine, cuirassé contre toute séduction, le mépris aux lèvres et tout armé de dédains.

Vêtue d'une robe de couleur sombre, Sabine l'accueillit d'un air sérieux et triste, parla peu, et quand Montmaur lui eut adressé ses excuses pour son manque de galanterie, elle l'interrompit en lui disant qu'elle eût mérité pis que cela, qu'elle comprenait enfin l'abjection de sa vie, qu'elle était résolue à en changer, que sais-je. Elle supplia le marquis de venir quelquefois lui dire ses vérités, afin de la maintenir dans ses bonnes résolutions.

Complètement dupe de cette mystification, Elie promit de revenir et revint. Il s'en alla touché, presque rêveur, et resta sous cette impression.

S'il avait eu plus d'expérience du monde inconnu dans lequel il venait d'entrer; si seulement il eût eu un autre ami intime que d'Oselle, il ne serait pas tombé dans le piège. Son honnêteté même conspirait contre lui, et le comte, avec une perfidie sans égale, le poussait pieds et poings liés dans l'abîme, en l'entretenant sans cesse du changement qui s'opérait chez Sabine.

Les tableaux trop décolletés, les statuettes lascives disparurent du boudoir de la diablesse. Les œuvres des grands poètes remplacèrent sur le guéridon les livres dissolus.—Le changement fut radical, et dans un certain monde, on s'occupa de la conversion de Sabine. Ses meilleures amies elles-mêmes y furent trompées.

D'Oselle, tout à fait dans son rôle, accréditait ces bruits en se posant en amant repoussé, et en s'étonnant d'un air chagrin de l'incroyable changement de Sabine, qu'il reprochait assez vivement au marquis.

Celui-ci voyait fréquemment Sabine, sans se rendre compte de l'attrait impérieux qui le poussait chez elle, cependant, il était toujours froid et sévère en sa présence, bien qu'il fût très impressionné par cette métamorphose, qu'il s'attribuait un peu.

Un jour où il venait chez la courtisane, il ne put la voir. Elle était malade, lui dit-on.

Il s'en retourna tout attristé. Ce manège continua pendant un mois. Il revint chaque jour prendre de ses nouvelles, mais la porte restait close, et le *portier*, ainsi que l'appelait cette malheureuse fille, se trouvait très malheureux.

Quand il la revit, il la trouva si pâle, si défaite, qu'il en fut consterné, et l'interrogea sur sa maladie avec le plus vif intérêt.

Elle lui répondit que le souvenir de son passé la poursuivait d'une manière horrible et la tuait.

Elle dut la consoler en cherchant à la relever à ses propres yeux. Il le fit avec tant de chaleur et d'âme, qu'après son départ, Sabine s'écria radieuse:

— Je le tiens!

Le lendemain, Montmaur ne manqua pas de venir. Il surprit Sabine qui pleurait en lisant *Fernande*, d'A. Dumas. Un autre livre, posé sur le guéridon, était marqué à divers passages. Elle se mit à le feuilleter machinalement pour se donner une contenance. C'était la *Dame aux Camélias*. Arrivé à l'endroit où Marguerite Gauthier se vend au comte de N.... pour forcer Armand à se détacher d'elle, il y avait une note au crayon; il la lut avidement:

"Je n'aurais pas eu le courage de me donner ni celui de me vendre, avait écrit Sabine, mais je me serais tuée."

Le marquis jeta le livre, et Sabine, qui avait préparé cet incident avec son sangfroid diabolique, lui arracha le livre des mains avec un mouvement de pudeur bien jouée:

— Que faites-vous? lui dit-elle les yeux pleins de larmes. Pourquoi fouiller ainsi au fond de mon cœur?

Elie ne sut que répondre. Il se leva pour sortir et revint sur ses pas: il était horriblement défait; il contempla Sabine un instant en silence, prit sa main qu'il baisa, et faisant un violent effort sur lui-même, il s'en alla sans dire une parole.

Arrivé dans la rue:

— Est-ce qu'elle m'aimerait? se demanda-t-il nerveusement.

Il aurait tout aussi bien pu se dire:

— Je l'aime!

Il venait chaque jour, et chaque jour Sabine se montrait avec lui plus froide, plus timide, plus réservée.

Un soir elle l'entretint de sa résolution bien arrêtée d'entrer en religion.

Il combattit ce projet avec toute l'éloquence de l'amour.

Mais alors elle déroula, aux yeux du jeune homme épouvanté, le tableau effrayant de ses luttes et de ses souffrances. Elle lui dit que, se trouvant seule, isolée, sans affection, sans appui, elle avait été tentée, dans le commencement, de chercher à se vie de désordres pour étouffer ses remords dans le bruit et éviter la misère qui ne tarderait pas à venir, car elle n'était propre à aucun travail. Puis elle avait eu horreur de cette pensée, elle avait songé à se donner la mort, ce qui est encore un crime. Que le cloître seul pouvait calmer ses agitations et la sauver d'elle-même, que si elle ne cherchait ce refuge, elle périrait infailliblement.

Elle lui fit jurer de ne prendre aucune détermination avant le samedi suivant.

(A continuer).

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 18 août 1869.

Le marché monétaire proprement dit n'a guère varié depuis notre dernier bulletin. La demande d'escomptes est encore très bonne. On se plaint, dans les rues, de la difficulté de se procurer de l'argent, mais le taux de l'intérêt, pour le papier de commerce, est le même qu'hier. Les billets hypothécaires de premier ordre sont recherchés et se font aux plus élevés de nos taux. Dans les rues, les taux sont de 10 pour cent par an à 1 pour cent par mois les billets de premier ordre, accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et les billets de commerce de premier ordre, sans garanties collatérales de 1 1/2 à 2 les billets de second ordre; de 9 à 10 pour cent par an le billets hypothécaires de premier ordre et 12 à 15 ceux de second ordre. Une somme assez forte, en papier de commerce de premier ordre, s'est faite, aujourd'hui, à 10.

L'or a ouvert à 132 à 132 1/4 contre 133 à New York, et, après d'assez fortes transactions, a fermé à 132 1/8 à 132 3/8. Les ventes comprennent: $2000; $3000 et $5000 à 132, $5000 à 132 1/16, $22,000 à 132 à 132 1/8, $7000, $10,000 et $13,000 à 132 1/8, $1500 et $5000 à 132 1/4, $3000 et $5000 à 132 1/2, $10,000, option de l'acheteur, à livrer dans le courant de ce mois, à 132 1/2.—Dans l'argent, $600, en demi-piastres américaines, à 128, et 1000 piastres mexicaines à 138 1/4. Nous cotons les demi-piastres américaines à 128 à 129 et les piastres mexicaines à 3 1/2 à 3 3/4 de prime, pour l'or.

Dans le change étranger, les opérations se sont élevées à fort peu de chose et, à la clôture, les cours avaient fléchi avec ceux des traites dans Wall street. Les seules ventes annoncées sont: 5,000 livres sterling, en change de commerce No 1, à 145 1/2 et 10,000 francs de banque à 3.90. Le sterling peut être coté à 145 1/4 à 145 1/2 le connaissement No 1 et clear et 146 1/4 à 146 1/2 le change de banque; le change sur France, à 3 93 3/4 à 3.92 1/2 le premier et 3 90 à 3 88 3/4 le second.

Il n'y a pas eu de variations importantes dans le change américain. Les banques ont tiré sur New York à 3/8 de prime. Les ventes de change de commerce sont: $6,000 et $12,000, sur New York, à vue, au pair, $5,000, $40,000 et $18,000 à 1/8 de prime, $6,000, à trente jours de vue, à 1 1/4.

Aucune vente d'actions n'a été annoncée.

$1 000 de bonds de levées de l'Etat, huit pour cent, coupons de septembre, se sont vendus à 87, $7,000 de certificats de bonds sept pour cent de la ville à 79 1/4.

$3,50 de billets de la ville ont changé de mains à 24 1/2 et $1,000 à 25 1/2 d'escompte. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 26 1/2 et vendu à 25 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.

Samedi soir, 11 août 1869.

COTON—Les ventes, aujourd'hui, se sont bornées à 30 balles, ramassées dans des lots de minime importance, à peu près aux prix antérieurs. L'ordinaire s'est vendu à 27 c, le strict ordinary à good ordinary à 28 c et le low middling 29 1/2 à 30 c. Plusieurs ordres, transmis par le télégraphe ont été reçus ici aujourd'hui pour la clôture, mais, bien qu'ils soient illimités, il a cependant été impossible aux intéressés de les remplir à cause de l'exiguïté du stock resté invendu. Les recettes de coton de la nouvelle récolte, jusqu'à ce jour, abstraction faite des deux balles venues du Texas, sont de 14 balles, contre 40 durant la même période l'an dernier.

Les recettes, proprement dites, depuis vendredi soir, ont fourni 160 balles, contre 190 durant la même période la semaine dernière.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1868, balles		3044
Reçu depuis notre dern. rapport	15	
" précédemment	829165	
Estimé par addition d'échantillons, &c.	9112	838282
		841336
Expédié aujourd'hui		
précédemment	340280	340280
Stock en mains		1056

FRETS—Le marché au fret étranger est inactif et les cotes sont nominales. Dans le cabotage il se fait une bonne demande de capacités pour New York. Nous cotons:

Coton sur vapeurs pour New York ¾. Do pour Boston et Philadelphie ¾ c la livre, farine pour New York 50 c, farine pour Boston et Philadelphie 70 c le baril. Tabac pour New York $6 le boucaut.

Sur voiliers— Tabac pour Liverpool 40 s; le boucaut, suif pour Liverpool 40 s le tonneau, résine pour Liverpool 4 s le baril, farine pour do 3 s 3 d le baril. Les autres taux sont nominaux.

SUCRE ET MELASSE—Les affaires dans le sucre se sont bornées aujourd'hui à quelques lots de détail et de secondes mains. Les dernières ventes de premières mains ont eu lieu lundi à 12 5/8 c la livre de good fair et 14½ c pour le prime.

La mélasse recuite de la Louisiane se vend en détail en magasin à 60 à 70 c le gallon. Le sucre des raffineries de la ville se vend 15 à 15½ c pour le jaune clarifié, 16¼ à 16½ pour le blanc et 17½ à 17¾ cts pour le concassé et le sucre en poudre, et la mélasse provenant des raffineries se vend à 60 à 85 c le gallon de bonne à choisie et $1 pour le golden syrup. Nous n'avons entendu parler d'aucun mouvement dans le sucre ni dans la mélasse de Cube.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Pink Varble, de Louisville, est arrivé ici depuis notre revue d'hier.

FARINE—La triple extra et l'extra de choix n'abondent pas, mais la double extra et les grades au-dessous sont rares et en demande. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1500 barils, dont 100 de superfine à $5 75, 50 de fine à $5 50, 80 de double extra à $6 50, 150 do à $6 55, 100 et 100 do à $6 62½, 300 de triple extra à $6 65, 50 do à $7; 100 d'extra de choix à $7 25, 50 do à $9 50 et 400 do à des conditions privées.

BLÉ—Un lot de 924 sacs de blé nouveau, premier d'hiver, le premier envoi de ce genre reçu ici cette saison est à vendre. C'est tout ce qu'il y a sur le marché, et nous avons appris qu'il n'y en avait que 1000 barillets en route pour notre marché.

MAIS—Les approvisionnements de maïs sont faibles, mais la demande n'en est que modérée; les prix de l'article n'ont pas changé. 1500 sacs se sont vendus aujourd'hui comme suit 1000 d'inférieur mélangé à 85 c, 500 de blanc, à 95 c, 200 de jaune ordinaire mélangé à 97½ c, 300 de blanc et 2400 de blanc, jaune mélangé à $1 le boisseau.

AVOINE—En bonne demande, mais les prix offerts sont moins élevés. 1500 sacs se sont vendus aujourd'hui comme suit: 100 et 550 à 62 cts, 300 à 62½ c; 200 et 600 à 63 c le boisseau.

SON—Calme, mais ferme. 500 sacs vendus à $1 les cent livres.

FOIN—L'approvisionnement de foin est faible mais l'article est calme. 81 balles de prime de l'Ouest vendues à $29 le tonneau.

PORC—Le mess est tenu en lots ronds à $35 50 le baril, mais pas de vente. L'article se vend par placements à $35 50 à $35 75 et se vend en détail à $36 à $36 25 le baril.

BACON—Le stock de bacon est faible et l'article ferme. Les épaules se vendent en détail à 17 c, les côtés clear ribbed 19¾, les côtés désossés 20 c, les jambons passés au sucre 23 à 25½ c la livre.

VIANDE SALÉE A SEC—L'article est rare et les épaules se vendent en détail à raison de 15 ¾ c la livre.

SAINDOUX—Le marché est ferme et le stock au moins faible. L'article en tierçons est coté à 20 à 20¼ c en barillets 22 à 23, et en caddies 23 cts la livre.

BREAKFAST BACON—L'article commande 22 c la livre de l'article du Nord et de l'Ouest.

SEL—La demande de sel de Liverpool est peu active, mais les prix sont encore faciles. Les marchands vendent le gros à $2 20 à $2 25 le sac et le fin $2 30 à $2 35. Les forts lots en entrepôts paient en moins 10 c le sac. Pas d'offres de chargement. Le sel des Iles Turques vaut 50 à 60 c le sac.

BEURRE—Le stock de beurre inférieur de l'Ouest est fort et l'article n'est guère en demande, mais la qualité de choix de l'Ouest et de Goshen sont rares et fermes. Nous cotons le choix de l'Ouest 26 à 29 c la livre, inférieur 20 à 23 c, Goshen 40 à 42 c, commun du Nord 30 à 36 c la livre. 25 frequins de beurre de choix de l'Ouest vendus à 29 c la livre.

FARINE DE MAIS—Le marché est assez rondement pourvu de l'article, mais la demande en est inactive. La farine séchée au four est cotée à $6 le baril pris en magasin et au débarcadère à $5 75.

WHISKY—Le marché a été plus ferme aujourd'hui et le rectifié peut être coté à $1 13 à $1 17½ et $1 20 le gallon. Les spiritueux sont établis à $1 25 à $1 27½.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle Orléans, 18 août 1869.

Arrivés hier—50 bœufs du Texas.

Vendu 307 bœufs du Texas, 54 veaux et veaux d'un an.

A vendre—257 bœufs du Texas, 324 veaux et veaux d'un an, 89 cochons, 62 moutons, 11 vaches à lait.

Bœufs du Texas, de choix, nourris au maïs, par liv. net	—	à	—
do do 2e qlt., par tête	—	à	—
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	35 00	à	40 00
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	25 00	à	30 00
Bœufs du Texas, 3me qlt., par tête	16 00	à	20 00
Cochons par liv., gros	9	à	11
Cochons (Stock) par tête	7 50	à	8 25
Moutons 1re qlt., par tête	4 50	à	5 00
Moutons, 2e qlt., par tête	3 00	à	3 50
Moutons 3me qlt., par tête	—	à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	75 00	à	100 00
Vaches à lait, 2e qlt., par tête	45 00	à	60 00
Veaux, par tête	7 00	à	12 00
Gros veaux, par tête	9 00	à	14 00
Cochons par tête	1 50	à	4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureaux de l'*Abeille*, Jeudi matin, 19 août 1869.

Le temps hier, grâce à un bon vent du Sud, a été agréable; aussi a-t-on remarqué un peu d'activité sur la Levée. Il n'y a eu que deux arrivages dans la journée, mais les départs ont été assez nombreux. Plusieurs bateaux sont partis avec une belle quantité de marchandises et beaucoup de passagers.

Les deux arrivages d'hier sont le Hunter et le Myrtie, deux bateaux réguliers faisant le service de la paroisse Plaquemines.

Sont partis hier: Le Welcome pour la paroisse Ouest Baton Rouge; l'Annie Wagley, pour les Opelousas; le Rob Roy, pour Bayou Maçon, l'Era No 9, le Luzne Hopkins et l'Entreprise, tous les trois pour la Rivière Rouge, et la Bismark, pour St Louis.

Parmi les bateaux qui partent aujourd'hui, nous signalerons le Hunter, capt. A. F. Jaffreau, secrété de M. John Taylor. Ce bateau bateau régulier prend du fret et des passagers pour la paroisse Plaquemines, jusqu'à la station Rouquille, et quitte la Nlle Orléans tous les jeudis et lundis, à 10 heures du matin.

Nous appelons l'attention des voyageurs et des expéditeurs sur le beau bateau le Myrtie, capt. W. H. Brooks, lequel fait trois voyages par semaine entre la Nlle Orléans et la paroisse Plaquemine. Il part de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis et mardis, à midi, et tous les samedis, à 4 heures du soir. Ce bateau prend du fret et des passagers pour le Fort Jackson et tous les débarcadères intermédiaires. M. Leo Bayhi est chargé de l'administration intérieure.

Partira aujourd'hui, à 5 heures du soir, le nouveau bateau le Right Way, capt. J. Dalferes, lequel prend la place du Rose Franks. Ce paquebot régulier prendra du fret et des passagers pour la côte jusqu'à Donaldsonville et pour tous les atterrages sur le Bayou Lafourche, sans en excepter un seul. M. M. H. Landry est chargé des affaires du bureau, et M. T. Nicolle du fret.

Nous appelons l'attention des expéditeurs sur les deux bateaux le Ficker, du Bayou Lafourche, et le bateau de la malle le National, de la Nlle Orléans à Bayou Sara. Ces deux paquebots réguliers partiront demain.

ANCIEN ET INFAILLIBLE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC

LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr C. McLANE.

Le plus efficace qu'il y ait au monde.

Toutes les mères devraient l'avoir.
Vos enfants sont-ils malades?
Ont-ils une démangeaison continuelle au nez
Ont-ils un appétit vorace?
Ont-ils le ventre dur et enflé?
Ont-ils une langue sale et un goût désagréable?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE

Ont-ils une mauvaise haleine et des maux de tête?
Ont-ils des dérèglements d'estomac?
Ont-ils un sommeil troublé et des grincements de dents?
Sont-ils momentanément aveugles et sourds?

DONNEZ-LEUR LE VERMIFUGE DE McLANE.

Prenez-vous y à temps—les délais sont dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

N'est pas un candi dangereux.

LE VERMIFUGE DE McLANE

Peut s'administrer à l'enfant de l'âge le plus tendre, comme à une grande personne.

N'achetez que le CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE.

Il n'est véritable qu'autant qu'il porte la signature FLEMING BROS.

On le vend dans le monde entier.

CHANGEMENT DE MAGASIN, POUR CAUSE DE RECONSTRUCTION.

Ant. Carrière. — Emile Carrière

A. CARRIERE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

— ET —

IMPORTATEURS de vins, eau-de-vie, etc., ont transporté leur magasin du No 15, rue Bienville, au No 21, même rue.

AVANCES.—Avances libérales sur produits consignés à leurs amis du Havre et de Bordeaux, faites par A. CARRIERE & Co.

CHANGE.—Change sur Paris, le Havre et Bordeaux, payable dans toutes les villes de France, en sommes à la convenance des acheteurs, constamment à vendre par A. CARRIERE & Co.

11 juillet—3m

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, au coin des rues Toulouse et Villeré—Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une **boîte d'ordres**, à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. F. Girardey & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés à toutes les heures du jour.

2juillet—1an

DEMANDE DE MEUBLES.

ON donne de bons prix pour toute espèce de meubles de seconde main au No 156 de la rue Delord, près Camp magasin ci-devant au No 274 de la rue du Camp. A vendre, au même endroit, un fort lot de lits en fer et de meubles de bureaux. Les personnes qui désirent acheter des meubles à des prix raisonnables trouveront leur avantage à s'y adresser. On y achète des meubles en grandes ou en petites quantités, au comptant. Emmagasinage de meubles à des prix raisonnables.

28mars—1an t1 2

MANUFACTURE A LA VAPEUR.

GRAUGNARD & SCHNEIDER,

MARCHANDS EN GROS ET EN DÉTAIL,

Fabricants de Tabac à Priser et de Tabac à Fumer.

IMPORTATEURS DE CIGARES DE LA HAVANE,

No. 11, Rue Vieille-Levée.

En face du Bureau de Poste, Nelle-Orléans.

TABACS de Périque, de la Virginie et du Maryland, à fumer. Tabacs Périque, des Natchitoches, de la Virginie. Macouba, à la rose et d'Ecosse, à priser. Pipes Ecume de Mer, Bruyère et autres variétés, constamment en magasin.

Nous fabriquons également du Tabac à Chiquer, naturel et coupé fin et le vendons en barils de 10, 20, 40 et 60 livres.

9 juin—1an

JOS. BRANDNER,

MARCHAND TAILLEUR,

39............ BOURBON............ 39,

Entre Douane et Bienville,

Autrefois, rue de Chartres No 34.

8fév—1a —3f p s—dim.mer.ien

J. J. ALBERT,

60...*Rue Douane*...60

A toujours en main un grand assortiment de CHAPEAUX, de tout genre; Feutre, Laine, Paille, Campêche, &c., &c., Convenable pour le détail de la ville et celui des marchands de la campagne.

1er janv—1an

CHARTE

DE LA

Société d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE—ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce septième jour du mois d'août, de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, et de la quatre-vingt quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Pardevant moi, Gustave Le Gardeur Jr., notaire public dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés;

Se sont présentées les personnes ci après nommées et soussignées,

Lesquelles déclarent que, par les présentes, elles se forment et forment ceux qui pourraient plus tard s'associer à elles par souscription, achat, transfert ou succession—en une corporation, en vertu des lois générales de cet Etat, qui pourvoient à l'organisation de corporations, et ont arrêté les stipulations suivantes qui gouverneront la dite corporation comme charte:

ARTICLE I.

1. Le domicile de cette corporation est, par les présentes, établi dans la dite ville de la Nlle-Orléans. La dite corporation sera désignée et connue sous le nom de "NEW ORLEANS INSURANCE ASSOCIATION." Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

2. Elle devra commencer les opérations vers le quinzième jour de septembre 1869, et exister vingt-cinq ans à partir de la date de cette charte, à moins que ses affaires ne soient liquidées plus tôt et réglées par ordre des deux tiers des actionnaires.

3. Le Président ou, en son absence, le Secrétaire, devra être l'officier auquel devront être remises les citations dans tous les procès intentés à la Société.

ARTICLE II.

Le but de cette Société est:

1. D'assurer les maisons, les magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés, contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie.

2. D'assurer les bâtiments, le fret, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les lettres de change, les commissions, les bénéfices, les billets de banque et autres preuves de dette, les profits maritimes, les prêts sur faculté; et d'émettre toutes les assurances qui ont trait aux risques de transport sur mer ou à l'intérieur.

3. De se faire rembourser le montant des risques qu'elle a assurés ou assurera.

ARTICLE III.

Le capital de cette Société est, par les présentes, fixé à CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec le privilège de le porter à un million de piastres divisées en actions de cent piastres qui devront être payées aux époques et de la manière indiquées dans l'article IV de cette charte.

2. La Société pourra commencer les affaires dès qu'il aura été souscrit trois cent mille piastres, mais chaque année fiscale devra expirer le 31 décembre. La première année fiscale devra expirer le 31 décembre 1870.

3. Les transferts d'actions devront être faits sur les livres de la Société, aux bureaux de celle-ci, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mais ces transferts ne devront pas avoir lieu tant que le porteur sera débiteur de la Société—pourvu que les dits transferts aient été approuvés par la Direction.

ARTICLE IV.

1. Toutes les personnes qui ont souscrit ou pourront plus tard souscrire au capital de cette Société devront donner leurs billets pour le montant de leurs actions, lesquels billets seront payés le trente-un décembre 1871.

2.—Les billets donnés ainsi qu'il est indiqué et dessus seront réduits par un crédit du bénéfice net réalisé par la Société dans la première et la seconde année.

3.—Si, à l'échéance des dits billets, le bénéfice net de la première et de la seconde année n'a pas éteint le montant, les actionnaires devront payer la balance due sur les billets.

4.—Le non paiement de la balance due sur les dits billets ainsi qu'il est dit ci-dessus, devra entraîner la forfaiture de toutes les actions au profit de la Société et devra également entraîner celle de l'accumulation et de l'intérêt, du bénéfice des dites actions; mais la Direction pourra prolonger l'époque du dit paiement à son gré, et les actions ainsi forfaites pourront être transférées si la Direction y consent.

5.—Dans les cas de pertes subies par la Compagnie, aucun actionnaire ne devra être responsable d'un montant qui excéderait celui de sa souscription au capital ou celui qu'il devra à la Société.

ARTICLE V.

1.—Toutes les primes à recevoir et devront être payées comptant à la fin de chaque mois.

2.—Toutes pertes ou balances dues sur des pertes subies par la Société au commencement de ses opérations et lorsqu'elle n'aura pas assez de fonds pour les couvrir, devront être payées au pro rata par les actionnaires.

3.—A partir du commencement de la troisième année, les actionnaires ne paieront pas de prime sur leurs assurances.

4.—Les personnes qui voudront se faire assurer par la Société devront souscrire au capital de celle-ci et en devenir actionnaires; pourvu, cependant, que de nouvellement d'un comité spécial nommé à cet effet par la Direction, on sur la recommandation de deux actionnaires, ou d'un plus grand nombre d'actionnaires, des risques puissent être pris d'autres personnes que des actionnaires. Les personnes ainsi assurées auront droit à la réfaction (rebate) que pourra établir la Direction et le montant net des primes des dits risques et au crédit des dépenses casuelles.

ARTICLE VI.

Dans le courant du mois de janvier de 1871 et de 1872, le Président devra faire dresser un tableau du bénéfice net de la Société et le faire publier, avec un état de l'actif de la Société, dans au moins deux des journaux de la ville, pendant un mois. Ce dernier sera indiqué la partie qui est du comptant, et celle qui consiste en garanties, et devra faire connaître le genre de ces garanties. Le tableau du bénéfice net ainsi accompagné du serment du Président et du Secrétaire de la Société attestant que l'état est juste et fidèle, et que ce bénéfice net a été réalisé sur des primes de risques définitive et au-delà desquels toutes les personnes ayant ces risques.

2. L'état annuel qui doit être dressé en janvier 1871 et 1872, ainsi qu'il est dit plus haut, devra s'étendre jusqu'au 31 décembre précédent. Il contiendra, et montrera: 1o le montant des primes sur les risques d'incendie, de rivière et de mer, séparément—montre le montant des pertes payées sur risques d'incendie et montant des pertes causées par l'incendie, ou les accidents survenus sur les rivières, en mer, et payées, le montant des dépenses et des primes remboursées; 4 Ceux de la partie du capital payée.

ARTICLE VII.

1. Dans l'année 1872 et chaque année suivante, dans le courant des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier, le Président devra faire dresser un tableau des pertes et des dépenses de la Société durant les trois mois qui auront précédé, ainsi que des bénéfices payés aux actionnaires. Le montant ainsi formé devra être payé, au pro rata, par les parties s'assurant sur les sommes assurées.

2. Le tableau qui devra être dressé dans le courant des mois d'avril, de juillet, d'octobre et de janvier s'étendra jusqu'au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre précédents, et montrera, et devra être publié ainsi qu'il est indiqué dans la section I de l'Article V, pour les états annuels de janvier 1871 et 1872.

ARTICLE VIII.

1. Tous les pouvoirs de la Société devront être exercés par une Direction qui se composera de douze personnes dont cinq formeront un quorum.

2. La première élection de la Direction devra avoir lieu le quatrième lundi de décembre 1870, et ensuite, le dit premier lundi de chaque année, à la Nlle-Orléans, à l'endroit que désignera la Direction. Le Président devra donner avis de la date de l'élection, pendant quinze jours au moins, dans deux journaux imprimés dans la dite ville de la Nlle-Orléans, et dans le cas où la Direction ne s'accorderait pas, le Président pourra l'élire au cas de manquement pour l'élection.

3. La Direction ainsi élue entrera en fonction le premier lundi de janvier qui suivra l'élection et restera en place pendant un an, jusqu'à l'élection de leurs remplaçants.

4. Les personnes qui auront reçu une pluralité des voix devront être considérées comme étant élues. Dans le cas où l'élection n'aurait pas eu lieu au jour indiqué ci-dessus, la Direction continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce que l'élection ait lieu dans les dix jours suivant et en donnant avis de sa publication.

5. La Direction devra, tous les ans, à sa première séance, élire un Président qui sera membre de la Direction et qui restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Il devra présider toutes les séances de la Direction et celles des actionnaires, et devra élire les officiers de la Société qui seront nommés par la Direction.

6. En l'absence du Président, la Direction devra élire un de ses membres, et le remplacera le président pendant l'absence de celui-ci. La Direction devra également nommer tous les officiers et tous les employés qu'elle jugera nécessaires.

7. La Direction fixera les salaires de tous les officiers et de tous les employés et de tous les employés.

8. Elle devra placer les profits de la Société. Elle devra avoir le pouvoir d'adopter les règlements qu'elle jugera convenables pour la gouverne de la Société et qui ne seront pas contraires à cette charte ou aux lois de la Société, qui fut tirée l'assemblée de l'organisation et aux règlements de corporation.

9. Chaque actionnaire aura droit aux élections, en personne ou par l'entremise d'un agent à un vote par action qu'il possédera; mais il ne pourra pas se prévaloir pour voter, d'une action qui lui sera dans les trois mois qui auront précédé l'élection.

ARTICLE IX.

La Direction pourra placer le capital et les autres fonds de la Société en obligations (bonds) et en hypothèques sur des propriétés foncières situées dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson. On pourra également placer le capital et les autres fonds de la Société en obligations (bonds) des Etats-Unis et en bons de la ville de la Nlle Orléans, en bons du Trésor et en bons de cet Etat, et prêter les fonds sur les susdites obligations ou actions.

2. Elle pourra acheter, à toute vente forcée, les propriétés sur lesquelles la Société aura une hypothèque.

ARTICLE X.

Les personnes dont les noms suivent devront constituer la première Direction qui exercera ses fonctions jusqu'au premier lundi de janvier 1871 ou jusqu'à ce que ses successeurs soient élus et qualifiés. Elle est, par les présentes, revêtue de tous les pouvoirs qui appartiennent à la Direction, pour accomplir tous les travaux qu'il faudrait faire en vertu de la présente charte, et tous les actes dont il n'est pas fait mention dans cette charte, mais qui seraient nécessaires pour atteindre le but de cette Société.

Chas. Cavaroc,	S. Cambon,
Chr. de Ruyter,	U. Marinoni,
L. M. Avendano,	Arthur Poincy,
Leon Haas, Jr.,	Aut. Lanata,
E. F. Mioton,	F. L. Bernard,
L. B. Pothier,	F. A. Luling.

ARTICLE XI.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt si les deux tiers des votes des actionnaires l'ordonnent, les affaires de la Société devront être liquidées sous la surveillance de trois commissaires nommés par la dernière Direction et qui exerceront toutes les fonctions de corporation pour le règlement et la liquidation des affaires de ladite Société.

ARTICLE XII.

Cet acte d'incorporation peut être changé et amendé par un vote des deux tiers du capital représentés à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet.

FAIT ET PASSÉ, à la Nouvelle-Orléans, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence d'Armand Pitot, Jr., et d'Edgar Pitot, témoins compétents, qui ont signé avec les dits souscripteurs et moi, notaire.

L'original est signé: C. Cavaroc, Oehmichen & Pothier, S. Cambon, U. Marinoni, Mummy, Luling & Co., L. A. Avendano, Aut. Lanata, D. Blum, Frank & Co, A. Poincy & Son, Edgar Pitot, A. Pitot, Jr.

Pour copie conforme

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

Je soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques de cette ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation de la "Société d'Assurance de la Nouvelle-Orléans" a été dûment enregistré, aujourd'hui, dans le Livre de Société No 7, folio 5 6, de ce Bureau, conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1869.

C. DARCANTEL, Député.

SOUSCRIPTEURS.

	ACTIONS.		ACTIONS.
C. Cavaroc	60	F. B. Feltey	20
S. Gatabor	60	F. Heer	3
Chr. De Ruyter	60	Lawrence & Hebrard	10
U. Marinoni	60	Wm. T. Sheldon	10
Aut. Lanata	60	Richard S. Venable	10
L. M. Avendano	60	Chs J. Levêque	10
L. Basset	60	Geo. Alces	10
F. L. Bernard	60	Joseph Vion	5
Chas. Ledig	60	Fr. Schelling	5
John S. Shiller	60	Sam. Gugenheim	5
Alex. Hill	60	Jacob Gugenheim	5
Puig Brothers	60	J. Bouvet	25
J. R. Waterman	60	O'Brien & Hall	25
Gueble & Nippert	60	Sam. Jamison	5
L. Moulin	60	Clason & Co	40
H. Costermann & Bayle	25	August Stoart	15
Moulin & Dumestre	20	Webster & Co	15
Chr. Esprunn	40	Louis Mestier	5
A. Thibaut	60	Urban Theurer	5
E. Troisgros	60	S. Fernandez & Co	60
Lagarde & Ferre	60	Lambias & Dackler	25
Oemichen & Pothier	60	R. Beltram	5
Angelo Lanata	p. p.	J. R. Powell	20
Ant. Lanata	60	R. Gogreve	20
Th. Lanaux	60	T. H. Chipot	5
Leon Godchaux	60	F. Laugles	5
Amédé Couturie	60	T. Vitrubis	5
P. Cusachs	40	Joseph Gugenheim	5
G. W. Dunbar & Sons	10	S. Becker	2
P. S. Wiltz	40	M. Kaufman & Co	10
F. Oberheuser	40	A. Degeorge	10
Stewart Gulbreath & Fizer	40	P. F. Durand	20
		H. Fortin	5
H. Pinard	20	M. Welf	10
Scott & Cage	40	G. G. Gordon	10
Adam Wagstha	20	G. B. Shute	30
J. C. Denis	20	L. H. Gardner & Co	60
F. Jeufroid	20	Lazare Parody	10
Jayme Magi	20	E. Montgomery	35
L. Deloche	20	Oscar Robin	5
Octave Morel	10	W. H. Henning & Co	15
A. F. Girardey & Co	20	Sam. Stafford & Co	15
Christian & Hyatt	20	L. Fagrone	5
Ricardo Villa	20	Wm. Greevy	10
M. O. Tracy	25	S. Gerdier	5
F. Wintz	25	J. Santini	30
Vincent M'cue	25	Kuhne R. Rhodes	2
John S. Sterry	20	J. N. Charbonnet	5
E. F. Mioton	60	J. Dreyfus	5
Henry Téte	10	W. H. Wels	5
B. Laplace	20	S. Pablo	5
Chr. Frazer	25	J. de Longpre Fitzgerald	20
Ed. S. Wuyburger	10	Wm. H. Cushing	20
S. Lavergne	10	Mummy, Luling & Co	60
M. M. Harrell & Co	20	R. J. Walker	10
J. A. D'Hémécourt agent	20	F. S. Segnalder	10
C. de venve P. Ro hefort	10	T. Aufmkolk	10
D. W. Cammack	20	E. Bordelois	10
L. Blum, Frank & Co	60	Joseph Cambon	25
Leon Haas, Jr.	60	V. Maignan & F. Laborde	20
Botassi & Co	40	J. J. A. Iston	10
J. W. Sheeter & Co	25	Simon Baum	10
D. Blum, Sterne & Co	60	Knox Brothers	10
Katz & Barnett	60	Corner Mallau & Magasine, Jefferson	3
N. Augustin	25	Randolph Theurer	25
T. B. Camors & C	60	Ernest Morel	20
A. Poincy & Son	60	John Henderson	10
P. Aldigé	60	F. Devergès	10
J. Lafon	10	E. E. Devergès	10
W. F. Nulagh	20	W. J. Rivet	10
Hern & Fellman	40	L. Rosa	10
John Friederich	40	F. J. DaSilva	20
G. De Feriet	15	E. Einheberger	20
Brouet & Forstall	5	G. M. Redon	6
George W. Roper	10	F. Sigur	10
Fred. G. Randolph	5	Paulin Darel	10
J. Davidson & Hill	60	Jos. Martiany, Jr.	10
C. V. Foulon	20	B. Riehl	10
H. D. Ogden	20	H. Loeb & Co	20
Wm. Mayle	10	Christoph Ullman	10
A. Delpeuch	20	A. Bonnet	20
Alex Jung	5	D. L. Campbell & Co	20
H. Brinn	20	F. Hollande	10
Francis Mooney	5	Maiks & Levy	60
R. De Armas	20	F. Wilson	10
Arthur De Armas	20	A. S. Romain	20
Adam Schmidt	20	F. Mack	10
M. J. Farrell	10	L. H. Bonnabel	10
Geo. W. Banker	60	Dr. D. C. Holliday	5
A. C. Tremoulet, agt	20	J. Tardos	10
Jonas Pickles	20	Leiser & Lerber	20
B. Saloy	20	Sam. Locke	25
John Hughes	10	J. A. Blaffer	25
Aug. Huard	2	Geo. Fick	25
P. Moreau	10	John Spotl	25
Fatjo, Marks & Co	60	Victor Séré	5
John G. Monroe	10	George Fortson	25
Le Monroe	10	Thos. C. Porteous	10
S. Vosbeil	10	Chauvin, Lavois & Co	10
T. Newhamer	10	C. T. Buddecke	5
B. Goldenberg	10	M. Veuillot	8
Peter O'Donnell	5	Blancand & Gallet	50
Bonnin Brother	30	J. J. Bonoffé	10
J. R. Ravenhide	5	J. Béthancourt	10
H. Cassidy	2	Otto H. Kerstendick	10
Frank M. Hall	3	G. Lanaux	8
A. Bousson	2	Emile Dupré	20
John Bietry	5	E. Cousinou	2
Mrs. L. Gallot	5	Chs. Litvaudal	1
Bo lligny & Eslapes	60	Geo. Sick	4
F. Limongy	3	Veuve Mary McGwiey	10
Th. Dubois	10	E. E. Mougir	5
Giffen & Co	20	Chs. Turpin	5
Emley & Co	50	Th. Bailly Blanchard	10
Jno. N. Payne	25	A. Carrière & Co	20
E. C. Payne per J. N. Payne	10	P. Maillard	30
		Edward G. Audier	2
Geo. F. Bower	10	Chs. Will	2
Char. J. Lewis	10	H. Given	50
Kebler, Upsik & Co	60	E. Lawrence	5
Schneider & Zubehler	60	A'ex. Bienvenu	2
Jacques Henri Thierry	5	Nelville Bienvenu	3
G. Jacquet & Co	30	B. Samuel	3
G. Jacquet	30	Jules Manuel	2
J. Edward Legan	2	F. Schumacher	4
Geo. W. Byrne	10	Médéric Bienvenu	10
Joseph Keller	10	D. Tureaud	20
M. Dowling	3	Bertram Sternkar	10
John T. Moore & Co	60	A. Delavigne	5
A. Thompson & Co	50	J. F. Barthélemy	2
Sam Snodgrass	25	Aicus, Schenck & Autey	20
Geo. Sebatier	30	Henry Gessner	1
V. Battalora	10	J. Déjan, Jr.	20
DeBlanc & Beer	15	F. G. Ballère & Co	50
John Brenn	10	John Phelps & Co	60
G. H. André	5	L. Gamotis	2
Berclgine	2	Chs. de Montsabert	2
N. Baner	10	Henri Larquié	9
F. Bigle	6	Edward Bermudez	4
G. R. Archinard	20	F. Brugère	60
L. Uter	60	P. Piffet	5
H. Suty	60	Wm. Frerst	2
Chr. Vatinel	2	G. Blindernagel	2
Theophile Goinin	5	West & Wright	25
Aymar & Co	30	Converse, Dewbury & co	25
F. O. Bernard	10	A. Rochereau	60
R. St Maxime Le Breton	3	L. M. Durr	25
Armand Pitot	5	A. Socola	25
Graugnard et Schneider	5	Slocomb, Baldwin & Co	30
Thomas Schorr	40	Eug. d'Huart	10
Julian Johnson & Co	30	Gustave Cucullu	5
J. M. Cartier	4	Paul Séraphin	2

en tout 6139 actions, soit $613,900.

16 août—

MANUFACTURE DE CIGARES

DE

J. Ballester,

Encoignure Chartres et Bienville.

LES consommateurs trouveront constamment dans cette manufacture un assortiment considérable et varié de cigares de choix de toute qualité.

6 avril—1an

MANUFACTURE DU SUD.

JOHN NORWOOD,

Fabricant et Marchand de Bottes et de Souliers,

No 180 de la rue du Canal, près Dryades,

Nouvelle-Orléans.

Il prend, sans retard, les mesures des dames, des messieurs et des enfants.

Havril—1an

GLYNN & WINTZ,

9.................. RUE DU CAMP 9

Fabricants et marchands de chaussures pour hommes, dames et enfants, Chaussures faites et Chaussures sur commande. Les meilleurs ouvriers et d'excellents matériaux sont employés.

Agents du Vernis-Bronzé de Cahill.

On a toujours en magasin le célèbre frage anglais de Day & Martin.

7 mars—1an

CUVES

— ET —

Toute espèce de Travaux de Charpente.

LE soussigné se charge de faire des cuves, d'exécuter toute espèce de travaux de charpente, de réparer, de changer les bâtisses, d'installer les magasins etc.

J. H. BEHAN, No 14 de la rue Franklin, près Canal ou au Glass Box 235 du bureau de poste de la Nouvelle-Orléans. Résidence, No. 245 de la rue du Canal (ou Franklin)

13 avril—1an. t12

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz. Tuyaux, Dispositions, etc.,

No. 126, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse

Nouvelle-Orléans

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement.

21aout—1an

Collége Classique et Commercial.

133........RUE QUARTIER........133,

Entre Remparts et Bourgogne.

Directeurs:

EDW. C. HAYDEL——CHS. BLÉTON.

LES pensionnaires seront l'objet des soins les plus assidus.

Cours classique et commercial complet en anglais et en français. 31janv—1an.

Collège d'Etat de la Louisiane et Académie Militaire,

Près d'Alexandria, Louisiane.

Fondé et soutenu par l'Etat de la Louisiane.

Pour renseignements, s'adresser à

D. F. BOYD, Surintendant, à Alexandria.

11janv—1an

Tonnellerie qui a remporté le prix AUX MARCHANDS ET AUX PLANTEURS.

LE soussigné appelle l'attention des marchands et des planteurs sur son grand stock de barils et demi barils à mélasse et de boucauts à sucre. Il a constamment en magasin un stock de perches à cercles de boucauts et de barils qu'il offre à des prix modérés et sans frais de charroi.

E. J. BERKERY,

Nos 31, 32 et 33 de la rue Front, entre Conti et Bienville.

2nov—1an

JOHN ARMSTRONG,

Fonderie et Fabrique de Bouilloires,

Au coin des rues Erato et Nlle-Levée,

Nlle-Orléans, (Lne.)

FABRIQUE DE MACHINES A VAPEUR, VERTICALES et HORIZONTALES Moulins à sucre, machines à drêcher, moulins à scie, et bonnes en fer, façades de bâtisses, fourneaux, barres à grilles, vérificateurs de poids animal, articles en fer, locomotives à basse pression, bouilloires à cylindres, et toute espèce, filtres, caisses et clarificateurs de jus, &c.

1avril—6m. M J S

Opium. Opium, Opium.

Attendu par le steamer

ALHAMBRA,

qui arrivera directement dans ce port, au commencement de juillet, à vendre par

E. J. HART & Co.,

Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

8juin

Biscuits de Fantaisie de Peak, Frear & Co.,

Et Extraits de Biscuits à la viande, de Liebig.

Des ordres pour la vente en gros seront remplis par l'entremise de

E. J. HART & CO.,

Seuls Agents dans les Etats du Sud,

Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

A vendre, en détail, par

H. F. WILSON & BRO,

Au coin des rues Magasin et Philip;

CLARK & MEADER,

Au coin des rues Commune et Carondelet;

SAM'L HASTINGS,

20 juin Au coin des rues Magasin et Félicité.

Sucres!

1000 Colis sucres, en poudre, pains de sucre et sucre en morceaux, A. C.—Blanc, jaune et brut.—attendus et en magasin,

A vendre par

E. J. HART & Co.,

20juin Nos 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

SOUDE, 55 0/0,

SEL DE SOUDE,

SOUDE CAUSTIQUE, 62 0/0,

BI-CARBE DE SOUDE.

A vendre, en magasin et en Douane, par

E. J. HART & Co.,

2juin No 73, 75 et 77 de la rue Tchoupitoulas.

Daniel & James D. Edwards

Nos 21, 23, 25, et 27 de la rue Delta,

—Et—

Nos 22, 24, 26, et 28 de la rue Front

Nouvelle-Orléans, Lne.

Fabricants d'équipages à vapeur, améliorés,

POUR LA FABRICATION DU SUCRE,

Et de toute espèce d'ouvrages

EN CUIVRE, FER et TOLE, ROBINET EN CUIVRE, SOUPAPES, SIFFLETS de MACHINES A VAPEUR, &c.

ALAMBICS et SERPENTINS EN CUIVRE

pour distilleries à grains et autres distilleries;

— Marchands de —

TUYAUX et INSTALLATIONS en FER de toute grandeurs.

POMPES A VAPEUR ET A BRAS.

Ils font et réparent les JAUGES POUR VAPEUR et FAU et se chargent de toutes sortes de RÉPARATIONS qu'ils exécutent dans le plus bref délai.

22 juin—un an

A la Selle Anglaise!

F. GIEFERS,

24.......RUE ST-CHARLES.......24.

FABRICANT de Selles de Chasse, de Course, de Cavalerie et de Dames. Importateur d'articles de sellerie anglais et français, tous de qualité supérieure.

Prix modérés. 7janv—1an

Magasin de cuirs et d'articles de cordonniers.

No. 36, DE LA VIEILLE-LEVÉE.

L'ATTENTION du commerce et des acheteurs est appelée sur un grand assortiment de tous les articles qui se rattachent à la manufacture de souliers. J'ai toujours en magasin les meilleurs peaux de veaux, françaises et américaines, les meilleurs maroquins cuirs Mounlock et Oak à semelles, serges anglaises, élastiques, rubans à border, &c.

Les arrangements que j'ai conclus en Europe et aux Etats-Unis, me permettent d'offrir les plus grands avantages au commerce.

WM. J. SHELDON,

No. 36, de la rue Vieille Levée entre les rues Bienville et Douane.

11juil—3m

BOIS DE CONSTRUCTION

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.

18juillet—1an

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE,

57........CARONDELET........57

AETNA DE HARTFORD.

Actif........................$4,850,000

HOME DE NEW-HAVEN.

Actif........................$1,450,000

Représentant un Capital d'Assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

21 mars—6m

SOLE AGENTS for the sale of KRUG & Co's CHAMPAIGN.

A. ROCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,

Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,

20 fév—1 an 16 & 18.......ST-LOUIS STREET.......16 & 18

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., OF NEW YORK.

ORGANISEE EN 1859. AUCUNE POLICE NE PEUT ETRE FORFAITE

Prise de Moitié d'Emprunt. Aucun billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT. 50 POUR CENT.

Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible

Etat des Affaires.

Polices en vigueur	$25,000,000
Actif	1,500,000
Revenu annuel	800,000
Pertes payées	500,000

Officiers.

W. H. PECKHAM, Président,
H. V. GAHAGAN, Secrétaire,
L. McADAM, Actuaire,
G. A. FUDICKAR, Surintendant d'Agences.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York,
Hon. James Harper, maison Harper & Bros, ex-maire de New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co,
Charles G. Rookwood, caissier, Newark Banking Co,
Hon. George Opdyke ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co,
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
George W. Farlee, avocat,
W. L. Cogswell, négociant.

25 fév

JOSEPH MAGNER,

AGENT GENERAL POUR LA LOUISIANE,

No 48 DE LA RUE DE L'UNION.

Point d'Aiguille Double, Elastique.

LA MACHINE A COUDRE

QUI A REMPORTE LA MEDAILLE D'OR,

840..........845,

ELLE N'A PAS D'EGALE SOUS LE RAPPORT DE LA SIMPLICITÉ.

Elle est patentée en Amérique et en Europe.

Toute la machine est à la surface et peut se huiler sans changement de place. La Longueur du point peut être changée tandis que la machine fonctionne. Le fil vient directement des premières bobines dedans et la machine coud avec vitesse, du coton ou du fil de tous les numéros, les dentelles les plus fines et les draps les plus épais.

Elle fait plus que la plupart des machines de grand prix, car, avec les attaches convenables, on peut faire tous les points de couture de couleur et de grandeurs convenables, et faire des broderies supérieures à tout ce qui peut s'exécuter à la main.

Voici quelques uns des nouveaux avantages de cette machine:

1 Elle fait le point double élastique et tire le fil de deux bobines.
2 Elle fait un ourlet plus fort et plus joli que n'en peut faire la main ou une machine quelconque.
3 Elle a un très grand espace sous le bras et l'aiguille, ce qui est un grand agrément.
4 Le travail supporte mieux que celui d'aucune autre machine, l'effet du blanchissage, du repassage et de l'usure.
5 Elle fonctionne plus rapidement, elle a besoin de moins de force, elle est plus simple et coûte moins qu'aucune des machines actuelles.
6 Elle ne fait presque pas de bruit; on apprend facilement à s'en servir et il est facile de la tenir en bon état.
7 Elle économise le temps, l'argent, le travail et la patience.
8. Elle convient pour tous les travaux d'aiguille.
9 Elle a tous les avantages qu'offrent les autres machines, et cela joint au bon marché, devrait la recommander à tout le monde.

Enfin, elle possède tous les avantages nécessaires. Je elle coûte peu, ce qui est la chose la plus importante, 2o elle est simple et elle dure; 3o le mécanisme en est parfait.

J. CONSIDINE Agent,

159 rue Canal

On demande, dans les Etats de l'Alabama, du Mississipi de la Louisiane et du Texas des agents qui ont de petits capitaux. De grands avantages leur sont offerts. Post-Office, Boîte 611.

De la viande fraiche, en tout temps! en mer, dans le camp et en marche.

Viande de Bœuf, de Stabler, dans des boites en ferblanc, et sans os. GARANTIES POUR TOUS LES CLIMATS.

L'EXPERIENCE a prouvé la bonté de cette viande qu'on offre au public comme le **meilleur** remplaçant de la viande fraîche du marché et elle qui se vend **à plus bas prix**. Elle n'a pas d'os, elle est dans des boites en ferblanc de 5, 10, 15 et 20 livres, et ces boîtes sont dans des caisses d'environ quatre-vingt dix livres.

Pour les voyages en mer, elle est supérieure à la viande cuite ou à la viande salée, car elle conserve le **jus** et **l'odeur** de la viande fraîche. Lorsqu'elle est préparée et cuite d'après la recette qu'on trouve sur la boîte, on ne la distinguera pas du ragoût ou du bouilli qui est préparé de la viande fraîche. L'article a de grands avantages sur la viande préparée pour les marchés.

... comme elle égale la viande fraîche, elle prévient le scorbut que produit un usage constant de la viande salée.

... Elle se conserve, assez longtemps, dans tous les climats.

A. C. PIERPONT & CO.

Marchands de groceries en gros — Et —

Receveurs de provisions

No 15 de la rue Nlle-Levée Nlle-Orléans—Agents.

mai—6 m

Travail libre.—Bureau et Enregistrement de Terres.

COIN DES RUES LAFAYETTE ET NLLE-LEVÉE

LES Commissaires d'Enregistrement ont établi une Bourse de Travail pour les hommes et les femmes demandant du travail et pour tous les résidents d'Etat qui ont besoin de travailleurs. Ils ont aussi établi également un bureau pour les personnes qui ont des habitations, des fermes ou des terres à vendre aux emigrants. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Les planteurs sont priés d'y adresser leurs demandes et d'y communiquer pour la publication, tout ce qui a trait au climat, à la salubrité et aux avantages et sources de la Louisiane, à l'effet d'augmenter les capitaux et les travailleurs.

Les lettres doivent être adressées à JAMES O. NOYES, Président et Agent général du Bureau des Commissaires d'Emigration.

20 fév—1an

Ch. FACIOT,

RELIEUR DE PARIS

EXÉCUTE la reliure en tout genre, collage et vernissage de cartes, dorure sur tranche, marbrure sur tranche et en couleur, Assai Cartonnage en tout genre, articles de fantaisie, etc. **37, rue Toulouse, entre Chartres et Royale**

Prix modérés. 24juin—1an

Directory de la Nlle-Orléans, J. Chandler pour 1870.

LES souscriptions et les avis doivent être adressés à B. ... Chandler, Box 361 du Bureau de Poste; à la boîte 104 du Mechanics' Dealers Exchange; No 108 de la rue St-Charles, et au bureau du "Picayune."

3 juin—3m

Avis de Société.

MR. FRANK H. HOOKER devient mon associé à partir du 1er décembre 1868. Le nom de la maison sera J. A. LUM & CO.

J. A. LUM.

Le commerce de voitures se fera, dans les nouveaux magasins, No 162 rue Gravier, et No 61 rue Union, vis-à-vis l'hôtel St-Charles, où l'on trouvera un grand stock de VOITURES de tous genres pour le marché de cette ville.

J. A. LUM
FRANK H. HOOKER

Vins--Liqueurs--Provisions--&c

E. DECHAMPS,

No. 20 de la rue St-Louis, Nlle-Orléans,

IMPORTATEUR direct d'eaux-de-vie et de vins français; de liqueurs, absinthe suisse, kirsch, fruits à l'eau-de-vie, fruits au jus, liqueurs du pays, etc.

Seul importateur des vins de Pouget fils, de Bordeaux

AGENCE GENERALE.

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils.
do ... Iphonse Cahuzac,
Champagne Chs Heidsick,
Porto de E. Cazet,

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Cie.

3 fév—1 an 37 Vieille-Levée.

G. W. DUNBAR & FILS,

12 et 14...RUE ST-LOUIS...12 et 14

NOUVELLE-ORLEANS

Importateurs et Marchands

de toute espèce de

CORDIAUX et LIQUEURS FRANÇAIS,

Anisette, Curaçao, Marasquin,

CORDIAUX ASSORTIS,

Absinthe et Kirsch,

— ET —

Fabricants de Syrops de Fruits, Médailles.

23déc—1an

VIEUX WHISKY BOURBON, DE J. A. MILLER, Paris, Comté Bourbon, Etat du Kentucky.

Provisions et Céréales.

Constamment en magasin, un fort stock de **Vieux Bourbon et Vieux Rye, purs, Whisky Rectifié,**

de tous les âges, prix et preuves, de la meilleure qualité. Ordres pour Sucre, Mélasse, Café, Fournitures de bâtiments, Coton, Corde et Toile d'emballage, Maïs, Farine, &c.

Avances sur les consignations faites à

MM. F. D. COBB & CO. à New York.

COBB, DOLHONDE & CO,

Au No 37 de la rue Natchez.

1er aout—6m—Mar J D

CAZAUX & VERGNOLE

73........VIEILLE-LEVEE........73

MAISON FONDÉE EN 1841.

IMPORTATION DIRECTE,

VIN rouge et blanc, Absinthe, Kirsch, Vermouth, Cordiaux & Liqueurs, Marasquin, Curaçao, Anisette, Chartreuse, Raspail, Cacao à la vanille, Crême de Moka Fruits à l'eau-de-vie.

Prix modérés et qualité supérieure. 4 mai—1an

MOULIN A RIZ SONIAT,

SITUE A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Eglise Rouge.

CE MOULIN a été construit par MM. Leeds & Co, sous la surveillance de M. P. McKinlay, l'inventeur des pilons perfectionnés et qui depuis 30 ans monte des des moulins du même genre dans la Caroline du Sud. Le charbon étant le seul combustible en usage et la bâtisse construite en briques, le danger d'incendie est presque nul.

Un grand warehouse, bâti sur la Levée, et dans lequel on peut déposer le riz qui arrive et qui part à l'abri de tout danger. En un mot, rien n'a été épargné par les constructeurs et les propriétaires pour en faire un moulin de premier ordre.

Pour plus d'informations, s'adresser à

EMILE DUPRÉ,

Enc. Peters et Douane,

ou aux MM. SONIAT FRERES,

soins de J. LONG, Kenner P. O

A vendre—Un équipage de 6 chaudières à sucre.

1er janv—1an

AVOCATS — Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison WOOLDRIDGE & THOMAS, pour l'exercice de leur profession d'avocats.

E. WOOLDRIDGE,
J. W. THOMAS.

Bureau No 21 de la rue du Camp,

8juin—3ms

LE CELEBRE ENDUIT EGYPTIEN,

Patenté à Washington le mois de mai dernier, décoré à la Troisième Foire d'Etat de la Louisiane le 7 avril dernier.

CE remarquable produit, composé des ingrédients les plus salubres connus jusqu'à ce jour et dont l'acide carbolique forme une des principales bases, est le même que les anciens égyptiens employaient pour conserver les bois de leurs sarcophages, sauf toutefois les grandes améliorations que les progrès de la chimie moderne ont permis d'introduire dans sa composition, afin d'en rendre l'emploi facile à tout le monde en toute saison et sous n'importe quelle latitude.

Cet enduit, dont de nombreuses expériences ont permis de constater l'efficacité, possède, en outre de ses qualités salubres et désinfectantes, celle de préserver de la pourriture tous les bois appelés à être mis en contact avec l'eau la boue ou l'humidité. L'emploi de cet enduit dans ce pays, où le bois est appliqué à une foule d'usages, est d'une utilité incontestable.

Les propriétaires en général et chacun en particulier sont invités à en faire usage pour la conservation des caves à eau, planchers, lambourdes et revêts de magasins, soles de maisons, poteaux de télégraphe et de wharves, barrières, navires, ponts, traverses de chemin de fer, etc., etc.

L'enduit égyptien, appliqué selon le procédé de l'inventeur, protège également des atteintes de l'humidité ou de la vermine tout papier de tapisserie quelle qu'en soit la délicatesse, ainsi que toutes les glaces étamées qui se détériorent tant sous ce climat humide.

Le papier d'emballage préparé par l'inventeur protège également de l'humidité et de ses conséquences les soieries de nuances délicates qui doivent séjourner dans les magasins d'une saison à l'autre, ainsi que les draps et tous objets de lainage qui craignent des atteintes des mites.

L'enduit égyptien est à vendre à la Nouvelle-Orléans, aux dépôts de l'inventeur, chez

ALEXANDRE FUCHS, No 20 rue Toulouse;

et chez E. G. AUDIBERT, chapelier, No 52 rue de Chartres.

11juil—3m

CHARLES E. WYNNE & FARR,

Marchands et Agents pour la vente

— DE —

MACHINES ET INSTRUMENTS

D'AGRICULTURE,

No 111, rue Gravier, Nlle Orléans.

NOUS avons constamment un stock complet de MACHINES à vapeur, stationnaires et portatives, MOULINS à scie, MACHINES à égrener et condenser le coton, MACHINES à pr. EVAPORATEURS et MOULINS à sucre, MOULINS Diamond à gru, et toute espèce d'instruments d'agriculture, que nous offrons aux prix de fabrique.

Nous invitons les acheteurs à venir les examiner avant de s'adresser ailleurs.

13 juillet—3m

JOHN M. COONEY,

AVOCAT,

(Ancien commis aux minutes de la Quatrième Cour de District.)

Bureau, No 21 de la rue du Camp, (Au premier.)

4 juin—om

BUREAU DE LA

Compagnie d'Assurance de L'ATLANTIQUE,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 30 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans 7 juillet 1869.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie le troisième état annuel de ses affaires.

Montant des primes du 5 juillet 1868 au 30 juin 1869, savoir:

Primes d'incendie	$76,471 77	
Primes de mer	45,292 13	
Primes de rivière	64,900 70	
	186,665 60	
Primes non expirées le 5 juillet 1868	15 495 29	
		$201,560 89
En moins, primes remboursées	$2,195 89	
En moins, montant réservé pour primes non expirées	26,171 22	
		28,367 21
Montant net des primes		$173,193 68

Pertes payées dans la même période, savoir:

Sur risques d'incendie	$11,294 66	
Sur risques de mer	8,442 31	
Sur risques de rivière	9,809 63	
	29,546 60	
Réduction (rabais)	27,530 11	
Taxes et revenu intérieur	7,965 31	
Réassurance	23,571 99	
Dépenses et loyer, intérêt en moins	21,063 63	
		109,475 64
Bénéfice net		$63,718 04

Actif.

Billets pour actions	$247 900 00
Prêts sur hypothèque	29,780 00
Prêts sur garanties	6,7 6 00
Effets à recevoir	634 77
Actions de banques et autres actions	25,255 50
Primes en voie de recouvrement	11 415 00
Meubles de bureau	877 45
Effets à recevoir, payables sur demande	22,915 25
En caisse	63,916 18
Total de l'actif	$418,869 26

Ce qui précède est une copie exacte, faite sur les livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermenté et signé par devant moi, ce 6 juillet 1869.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de quinze piastres par action, qui sera porté au crédit des actions non encore payées.

E. RIGNEY, Président.

H. P. JANVIER, Vice-Président,

Faisant fonctions de Secrétaire.

— Directeurs —

E. RIGNEY,	T. M. SIMMONS,
T. PRUDHOMME,	E. NEWMAN,
H. H. STANLEY,	JAMES BYRNES,
C. M. SORIA,	THOMAS SIMMS,
GEO. W. MANSON,	B. J. WEST.
R. L. MANN,	A. D. GRIEFF.
WILLIAM VonPHUL,	H. P. JANVIER,
ALEX. MARKS,	JOHN H. KEEP,
JOHN PATTON,	G. E. SLAYBACK,
	M. AGAR.

9juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans. 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:

Sur les risques d'incendie	$136,974 95	
Sur les risques de mer	57,144 71	
Sur les risques de rivières	92 475 97	
	$286,595 50	
A ajouter—Risques non déterminés pour 1867	$60,413	$347,013 59
A déduire—Risques non déterminés pour 1868	$59,264	
Primes remises	3,029 17	$62,293 17
Gains nets sur les primes de 1868		$284,720 42

Pertes payées durant la même période, savoir:

Sur les risques d'incendies	$50,919 48	
Sur les risques de mer	18,228 34	
Sur les risques de rivière	37,292 04	
Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, réassurances, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt	$90,890 51	
		$197,321 37
Profits Nets		$87,399 05

La Compagnie possède l'actif suivant:

Bons consolidés et de railroad de la ville (au plus bas cours de la place)	$354,790
Bons de l'Etat, dito	15,200
Stocks de Banques et de Gaz, dito	169,069
Emprunts sur gages	33,818 27
Emprunts sur hypothèques	52,200
Billets à percevoir	7,575
Primes en cours de perception	34,795 65
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance	10,33. 87
Coupons sur Bons d'Etat et de Railroads non collectés	19,080
Billets sans cours	4,000
Montant en mains	124,542 27
Total de l'Actif	$820,079 06

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits dûs; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur la balance du Scrips de l'année 1858, à partir du deuxième lundi de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur le gain net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

J. G. GAINES, Vice-président.

— Directeurs —

JOHN G. GAINES	K. J. HART
HENRY RENSHAW,	J. G. HICKS
H. T. LONSDALE,	W. STAUFFER
R. BISCOE,	J. R. ...
J. C. BARELLI,	I. N. MARKS
HUGH WILSON	THOS. SLOO,

19 janv—1an—1m1

G. H. MILLER & CO,

CONFISEURS EN GROS,

Fabricants de Candi à la vapeur et de Bonbons de toutes sortes,

Importateurs d'Amandes, de Mélasses, d'essences, de fruits de places et d'artifices, etc.

Seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

Nos 50 et 52 Nlle-Levée.

27 avril—1an Coin Allée de Natchez.

GLACIERE STONEWALL

Glace! Glace! Glace

EXPÉDIE, pour tous les points, en boucauts ou en sacs, aux frais des acheteurs.

Les ordres sont exécutés sans retard.

Les seuls prix sont ceux qui figurent sur les cartes de l'importateur.

4 juin—3 mois

W. W. CARRE & Co,

350........RUE DELORD........350

MARCHANDS de bois de charpente, pin et cyprès, Fabricants de Châssis, Portes et Jalousies, Bardeaux, etc. Bois pour sucreries, scié selon l'ordre. Cabanes pour travailleurs d'habitations faites par pièces et toutes prêtes à être montées.

Les ordres devront être laissés au **Mechanics' & Dealer's Exchange Association**, No 108 St-Charles. Boîte No 40.

9 fév—1an—t12

Jardin Magnolia, au Pont du Bayou

GRAND Concert instrumental DIMANCHE après-midi, 25 juillet 1869. Les meilleurs vins et liqueurs et toutes les variétés de vins les froides, y sont servis par des employés courtois. Les familles qui cherchent un lieu de récréation n'en sauraient trouver un meilleur dans les faubourgs de la Nouvelle-Orléans.

25 juillet—3m GEO. MERZ, Propriétaire

Avis aux Planteurs Sucriers.

LA MANUFACTURE "CRESCENT CITY"

De Barils à Mélasse.

Nos. 59, 61, 63, 67 et 69 de la rue St-Joseph, Nlle-Orléans.

AYANT un jeu complet des dernières machines perfectionnées pour la manufacture de barils, nous sommes prêts à faire par jour, de deux cents à trois cents barils à mélasse, plus solides et mieux confectionnés que les meilleurs faits à la main. Nous les vendrons à des prix réduits et les ferons à cercles de fer ou de bois, au gré des acheteurs.

Nous invitons les personnes intéressées à ce genre d'industrie à venir examiner notre stock et s'assurer des facilités que nous possédons, avant d'envoyer leurs commandes ailleurs.

Les ordres laissés à l'entrepôt, de visiteurs de R. Marsh, Denman & Co., au coin des rues Carondelet et Gravier, seront exécutés sans délai.

E. F. WALLICHE & Co.,

D. M. HOLLINGSWORTH.

18juin—6ms

J. K. BAILEY,

246..........Rue du Canal..........246

VINAIGRE.

Etabli en 1846.

ACHAT de cidre vin et biere aig

Achat de barils vides.

1juil—1an—3fps

E. GONTHIER,

—a transporté son—

ETABLISSEMENT DE TAILLEUR

—AU No—

143......de la rue Gravier......143

Où il est prêt à recevoir ses anciens clients dont il exécutera les commandes à des prix réduits.

25 avril—6m

Bon Marché!

McINTYRE & APPLEGATE,

Plombiers et marchands de Fourneaux de cuisine et Bouilloires, Baignoires, Lavabos, Pompes, Pompes Ale, Tuyaux en plomb, Robinets en cuivre et en plaqué. No. 146 rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

Agents des Tuyaux doublés en ferblanc, patentés, de Cotwell, Shaw & Willard. Ils se chargent de poser allonger et réparer les hydrants. Ils se chargent également des réparations.

Médicaments.

Le "King of Chills" (remède pour la fièvre en frisson) réussit toujours.

Substitut de la quinine—King of Chills.

Le King of Chills guérit des fièvres.

Le King of Chills guérit les fièvres qui viennent tous les deux jours

Les fièvres du troisième jour cèdent au King of Chills.

Le King of Chills guérit les fièvres du septième jour.

Le King of Chills vous guérit après que vous avez vainement employé tous les autres remèdes.

Le King of Chills est l'ami du planteur.

Le King of Chills opère toujours une guérison.

Pour envoyer que employez le King of Chills.

Le King of Chills économise le temps et l'argent.

$100 ... King of Chills de Drompgole & Co n'a pas opéré une guérison.

Le King of Chills—guérison permanente.

Ayez recours au King of Chills et vous ne tremblerez plus.

Pour la Diarrhée, employez le "Red Diarrhea Remedy."

Le R. D. R. guérit la diarrhée aiguë et la diarrhée chronique.

Employez le R. D. R. pour l'estomac et les intestins.

Le R. D. R. arrête les vomissements.

L'English Female Bitters rend les forces aux malades.

Le E. F. B. guérit à votre femme malade.

Les médecins avisés les employez L'E. F. B.

L'E. F. B. convient aux dames âgées et aux jeunes dames.

A vendre, en gros, par

WHEELOCK, FINLAY & CO., agents, coin Gravier et Magasin

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK.

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement, désir ardent d'objets extraordinaires, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité: le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK! il tue sûrement les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. F. DUCONGÉ, Agent

rue de Chartres, No. ... Nlle-Orléans

NEW-FOUNDLAND BITTER.

NOUS appelons votre attention sur cet AMER auquel nous avons donné le nom ci-dessus. Il s'est, pour le faire, de l'eau-de-vie la plus pure, rien de ce qui y entre n'est nuisible; il a une grande vertu tonique, il exerce sur le foie une influence salutaire, lorsque cet organe a une tendance à la torpeur; c'est un stimulant doux; comme cordial fortifiant pour les dames, les enfants et les convalescents, il est sans pareil. Le goût en est agréable et la couleur belle. Il guérit instantanément des crampes d'estomac.

Notre réputation est garante de sa pureté.

La dose pour un adulte (garçon) est d'une moitié à trois-quarts d'un verre à vin, et moins en proportion pour les femmes et les enfants.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & Co., Mobile,

nos agents, le vendent par caisses ou au commerce.

On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,

49 & 51, Sycamore street,

CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1an—MarJS

Collége de médecine et de chirurgie, DE MILWAUKEE.

Incorporé par la Législature du Wisconsin.

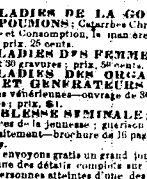

Dirigé par des médecins du Sud, possédant tous les instruments modernes à l'usage des malades et desdiffors ou et ou ceux-ci reçoivent les soins les plus intelligents qu'il soit possible de leur donner. Les affections chroniques, celles qui exigent des opérations chirurgicales—les maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de la peau, les maladies du foie, du sang, des yeux, des oreilles, des organes urinaires et génératifs ainsi que les affections ordinaires y sont traitées sur les lieux ou par lettres.

On transmettra aux malades, par la poste ou cachetés, en en recevant le prix, les ouvrages de médecine suivants:

MALADIES DE LA GORGE ET DES POUMONS; Catarrhes Chroniques, Bronches, Asthme et Consomption, la manière de s'en guérir—16 pages; prix, 25 cents.

MALADIES DES FEMMES—brochure de 72 pages et 30 gravures; prix, 50 cents.

MALADIES DES ORGANES URINAIRES ET GENERATEURS des deux sexes et maladies vénériennes—ouvrage de 300 pages et de 100 gravures; prix, $1.

FAIBLESSE SEMINALE provenant de l'abus des forces de la jeunesse; guérison à l'aide d'un nouveau traitement—brochure de 16 pages illustrées; prix, 25 cents.

Nous envoyons gratis un grand journal de médecine qui donne des détails complets sur notre Collège.

Les personnes atteintes d'une des maladies mentionnées plus haut recevront, en s'adressant à nous, une **opinion écrite** si elles nous décrivent leur mal et nous envoient un timbre pour la réponse.

S'adresser au médecin,

T. WILLIAMS, D. M.,

Cabinet au coin des rues East Water et Mason,

Milwaukee, Wis.

N. B. On écrit et parle le français au Collège.

15 juin—1 an.

Pilules Cathartiques d'Ayer

MEDICAMENT LAXATIF.

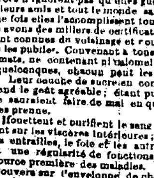

IL n'est peut-être pas de médicament dont la nécessité se fasse aussi universellement sentir et il n'en est pas qui ait été aussi universellement adopté que ces **Pilules** qui, pour agir doucement n'en agissent pas avec moins d'efficacité. La raison de sa popularité s'explique par sa supériorité sur tous les remèdes de ce genre. Les personnes qui en ont fait l'essai savent qu'elles leur doivent leur guérison; celles qui ne les ont pas employées n'ignorent pas qu'elles guérissent leurs voisins et leurs amis et tout le monde sait que ce qu'elles font une fois elles l'accomplissent toujours.

Nous avons des milliers de certificats, mais les guérisons sont connues du voisinage et nous n'avons pas besoin de les publier. Convenant à tous les âges et à tous les climats, ne contenant ni calomel ni drogues délétères quelconques, elles peuvent être prises en toute sûreté. Leur couche de sucre en conserve la fraîcheur et en rend le goût agréable; étant purement végétales elles ne peuvent faire de mal en quelques quantité qu'on les prenne.

Elles fortifient et purifient le sang en agissant puissamment sur les viscères intérieures; nettoient l'estomac, les intestins, le foie et les autres organes et, en tenant une régularité de fonctions, préviennent ce qui est la source première des maladies.

On trouvera sur l'enveloppe de chacune des boites les prescriptions pour les maladies suivantes:

Pour la **Dyspepsie** ou **l'Indigestion**, les **langueurs** et le **manque d'appétit**, il faut en prendre modérément afin de stimuler l'estomac.

Pour les **Maladies de Foie**, les **Maux de tête bilieux**, les **Migraines**, la **Jaunisse**, les **Coliques** et les **Fièvres bilieuses**, il faut en prendre raisonnablement afin de faire disparaître les obstacles qui occasionnent ces maladies.

Pour la **Diarrhée** ou la **Dyssenterie**, il n'en faut généralement qu'une légère dose.

Pour les **Rhumatismes**, la **Goutte**, les **Palpitations** de cœur, la **Gravelle**, les douleurs aux **Côtés**, au **Dos** et à **l'Aine**, il faut en prendre continuellement.

Pour **l'Hydropisie** ou les **enflures** qui en proviennent, il faut en prendre de fortes doses et fréquemment.

Pour les **Suppressions**, il faut en prendre une forte dose.

Après le **dîner**, il faut en prendre une ou deux, afin d'aider la digestion et de débarrasser l'estomac.

Une dose, prise de temps en temps, fait fonctionner l'estomac, excite l'appétit et fortifie le système. Elles ont, conséquemment, leur avantage alors même qu'il n'existe aucune maladie sérieuse.

PREPARE PAR LE D. J. C. AYER & Co., Chimiste, A. des E.-U., à Lowell, Mass.

On vend les pilules d'Ayer chez

MM. E. J. HART & Co., WHEELOCK FINLAY & Co dépôt de médicaments patentés de FLEMING, à la Nouvelle-Orléans, et chez tous les droguistes.

#

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente, sans réserve, de 400 lots Habillements de saison — articles de clientèle.

—EGALEMENT—

350 lots Lingerie de messieurs.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex Levy, encanteur.—JEUDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu—

400 lots habillements de saison—articles de clientèle.

— Egalement —

350 lots lingerie de messieurs.

Conditions à la vente. 19 aout

PAR E. ROGER & CO

Vente sans Réserve.

600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. 45 malles Bottes et Congress cousus.

PAR E. ROGER & CO— H. Samery, encanteur.—JEUDI, le 19 courant, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, il sera vendu—

600 caisses bottes, souliers et brodequins.

45 malles bottes et Congrès cousus, pour hommes et garçons.

Comprenant un bel assortiment reçu par les derniers arrivages de Boston et de New York.

L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente.

Conditions à la vente. 19 aout

PAR O. VALETON.

PORC! PORC!

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, Encanteur. — JEUDI 19 aout à 11 heures du matin, il sera vendu au magasin No 41 rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez:

35 barils Porc, "Mess."

Conditions, comptant. 17 aout—

JAMBONS. JAMBONS.

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR O. VALETON, encanteur — JEUDI 19 aout à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'entrepôt Lafayette, coin Magasin et Lafayette—

15 tierçons jambons passés au sucre.

Conditions—Comptant. 19 aout

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches, Articles de fantaisie et "Notions."

PAR FRANCIS FERNANDEZ Encanteur—Bureau et salle d'encan encoignure des rues Chartres et St-Louis, No 114, il sera vendu JEUDI 19 du courant à 10 heures du matin:

Un grand assortiment de marchandises de saison et Articles de fantaisie et "notions."

Conditions, comptant. 19 aout

PAR D. E. MORPHY.

Avoine. Avoine.

PAR D. E. MORPHY — A. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu JEUDI, 19 aout 1869 à 11 heures du matin, à l'entrepôt de la Batture, en face de l'entrepôt St Louis pour le compte de qui il appartiendra—

319 sacs avoine.

Conditions—Comptant. 19 aout

PAR J. DEJAN JR.

Meubles, Pianos et Meubles de bureaux—à l'encan.

PAR J. DÉJAN Jr, encanteur—Bureau et entrepôt No 183 de la rue Gravier—Il sera vendu vendredi 20 août, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet—Toute espèce de meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. Egalement, marchandises, toutes les annoncées à l'arrivée des steamers—Conditions: Comptant, en billets de Trésor des E.-U.

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame A. A. FAYERWEATHER vs Eglise Africaine Méthodiste Episcopale.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No 621—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt de septembre 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville et désignés par les numéros quinze et seize du Plan cis-joint ... un borné par les rues Roman, de la Douane, Derbigny et Bienville. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Roman sur 135 pieds six pouces de profondeur, ... entre lignes parallèles et conformément au plan dressé par Jos. Pilié et devant voyer, le 1er mai 1842 et déposé en l'étude de David L. McCoy ... notaire public, en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Carrière, suivant acte passé devant ... notaire public, en date du 13 novembre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. SHIFF, agent, vs. E. EZECHIEL

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans—No 475—En vertu d'un ordre de vente rendu le 17 de juin 1869, et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI ... à 5 heures P. M. à mon entrepôt No 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de fournitures pour bureaux, papeterie, livres, pupitres, chaises, etc.

Aussi—Une grande vitrine et une petite dito.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BLAKELEY & THOMPSON vs R. K. BONHAM

...

La ville de la NOUVELLE-ORLEANS vs le MEME.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No ... En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables Cinquième et Troisième Cours de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus je procéderai le LUNDI, vingt trois ... à 5 heures P. M. à mon entrepôt No ... de la rue Gravier dans le Premier District de cette ville ... à la vente publique et adjudication de—

... chevaux, ...

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs E. EZECHIEL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 475—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District ... pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus ... à mon entrepôt No 74 rue Ste Anne entre ... Royale et Bourbon ... à la vente publique et adjudication de—

Un lot de fournitures pour bureaux, papeterie, livres, pupitres, chaises, etc.

Aussi une grande vitrine et une petite dito.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JOHN E. HOLLAND, GEO BISCHOFF, curateur vs ALEX MYERS

SEPTIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 3641—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt et un d'août 1869, à ... heures P. M., à mon dépôt No 74 rue Ste Anne, entre Royale et Bourbon ... Deuxième District de cette ville ... à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets garnissant la maison ...

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. WINKELMAN vs la dame J. McCOY

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE, Paroisse de Jefferson—No 3942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le SAMEDI 21 d'août 1869 à 5 heures P. M. au bureau ... Allée St Antoine, près la Cathédrale ... dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une paire de boucles d'oreilles en diamant,
Une épinglette pour dame do do
Une do pour homme do do

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MARC DASTES vs. LOUIS et LES MAILLOT, tuteur du mineur CHS. GEORGE MAILLOT.

DEUXIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 5,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de septembre 1869, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, de l'Hôpital, des Ursulines et des Remparts, commençant à quatre-vingts pieds de la rue de l'Hôpital et mesurant mesure française, vingt-deux pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur, ... vingt-deux pieds deux pouces de largeur jusqu'à la ligne du fond.

Le tout conformément au plan dressé par Allou D'Hémécourt, ci-devant député voyer, le 29 mai 1854, et attesté à un acte de vente au rapport de Heure Pau Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 3 de septembre 1851.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 aout—11,20,29—sep 7,11

Chemins de fer.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement d'été.

DEPARTS.

—DE LA VILLE— Nouveau Dépôt.		—DU LAC—	
6 heures du matin.		5 heures du matin.	
8 "		7 "	
10 "		9 "	
Midi		11 "	
2 heures	P. M.	1 heure	P. M.
3 "		3 "	
4 "		4 "	
5 "		5 "	
6 "		6 "	
7 "		7 "	
8 "		8 "	
9 "		9 "	

Le convoi de 9 heures du soir, du Lac, ne va qu'à l'ancien dépôt.

Un char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 4 heures du matin, et, du Lac, à 10 heures du soir.

Le Dimanche un convoi à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Les convois partiront à toutes les heures, le dimanche, de 6 heures du matin à 9 heures du soir.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

18 juillet G. PANDELY Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des Etats Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bétancourt et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

CHS. A. WHITNEY & Co

27mai Agents

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à drainer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—1an LEEDS & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & ...

MARCHANDISES SÈCHES.

Grande vente de marchandises sèches, étrangères et américaines, articles de fantaisie et "notions."

PAR VINCENT & CO. O Vincent, encanteur, ... sera vendu, JEUDI 19 ... à 10 heures du ... leurs salles d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue ... Douane—

Un nouvel et bon assortiment de marchandises sèches, savoir:

Coton blanc et coton écru, osnaburgs, ... Lindseys, mousselines-laine, casimirs, flanelles, cotonnades, draps, boutons, ... tweeds, twills, satinets.

—Egalement—

Un assortiment frais et complet de lingerie ... chemises blanches et chemises en étoffe, ... bonneterie, malakoffs, mouchoirs Madras, ... de tables, &c., &c.

19 aout

PAR EUGENE TOURNE

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vin de Cette et Porto.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur—MARDI ... sera vendu à 10 heures A. M. ... au magasin Importers Bonded Warehouse rue Peters, entre ... et St Louis—

175 barriques vin rouge ... Frère & Bouges,
do ... Porto,
40 quarts ...

Conditions ... comptant ... dix jours ou billets à la satisfaction des vendeurs.

19 aout

VENTE SANS RESERVE.

Par ordre des Port Wardens et du Consul de France.

PAR EUGENE TOURNE, ... à 11 heures A. M. ... Warehouse No ... rue Tchoupitoulas, entre ... pour compte de qui il appartiendra ... venant du navire français ...

...

Avaries ... du navire MARY ANN ... de Bordeaux ...

Conditions — Comptant ... des Etats Unis.

VENTE SANS RESERVE.

48 caisses Vinaigre français avariées

PORTO MADEIRA SHERRY

PAR EUGENE TOURNE ...

...

PAR FORTIER & SPEAR

Terrains de prix pour ... dans la rue ... entre la rue Esplanade et Avenue Washington.

Vente par ... de la ...

PAR FORTIER & SPEAR—F. J. Spear, encanteur—SAMEDI ... heures ... de la ... des Chartres ...

Un terrain situé dans ... Esplanade, ... l'Avenue Washington ... pieds de face ...

Conditions ... Comptant ...

... James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17aout

PAR B. J. MONTGOMERY

Chevaux et Mulets.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais mulets buggies, harnais &c à l'encan.

PAR B. J. MONTGOMERY—B. M. M... encanteur ... Il sera vendu JEUDI ... heures ... devant ... Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais ... paires et seuls.

Beaux mulets ... de ...

— EGALEMENT —

Jolis buggies couverts et découverts ... harnais ... &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor ...

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR B. J. MONTGOMERY ... gomery, encanteur—Il sera vendu JEUDI ... août, à 11 heures, à leur salle d'encan ... rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou ... armoires, lavabos, ... fauteuils ... guéridons, ... fauteuils, chaises ... gravures, tableaux, ... des pianos ... contenu de plusieurs maisons ...

— EGALEMENT —

Une grande facture de ... aux prix ...

HABILLEMENTS D'ENFANTS

ET

ARTICLES DE TOILETTE

POUR HOMMES.

B. T. WALSHE.

110 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLEANS

H. F. GIVEN,

11 ... RUE DE L'UNION ... 11

COURTIER DE SUCRE ET DE COTON,

— ET —

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE.

1 juil—6m Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurances Mutuelles du Pelican, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 52 rue du Camp.

CETTE COMPAGNIE continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière à des primes aussi bas.

CHS ROMAN, Président.

M. A. TARLETON, Secrétaire.

Directeurs:

CHS ROMAN,	THE BAILLY BLANCHARD
D FATJO,	ARTHUR FORSTALL
E GIQUEL,	SAM M TODD
F A PETERSON,	L GREENEBERG
W A SHROPSHIRE,	S N MOODY
GABRIEL PASCAL,	

CHARTE.

Société des Marchands d'Animaux et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans.

QU'IL soit connu que ... mois de juillet ...

Pardevant moi, John French Coffey, notaire ... public ...

Se sont présentés Paul Esteben, ...

...

ARTICLE PREMIER

The Live Stock Dealers and Butchers Association of New Orleans ... des Marchands d'animaux vivants et des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

...

ARTICLE DEUXIEME

La corporation a été formée dans le but d'acheter des terres ... pour ... dans un ... ville de la Nouvelle-Orléans ... et ... des ... ventes des animaux vivants ... animaux et à la préparation de la viande ... tous les bœufs, veaux, moutons, cochons, etc. ... pour en manufacturer toutes les parties ... les ... en articles de commerce ... et construire, dans le but, toute espèce de bâtisses ... ou ... des ... en conservant les dits animaux ... les devoirs ... de la corporation ... pour ... corporation ... la plus ... dont ... fait mention plus bas.

ARTICLE TROISIEME

Le capital de la Compagnie est fixé à trois cent mille piastres ($300,000) ... divisé en ... actions ... cinquante piastres ... dont ... de ... payable ... souscription ... assemblée ... des Marchands d'animaux et des Bouchers de la Nlle-Orléans, Jefferson. Le reste ... payé ... après l'organisation, des Directeurs ... mais qu'ils ne seront pas exigés plus ... tous les trente jours ... pour cent du montant souscrit.

ARTICLE QUATRIEME

Des livres de souscription seront ouverts par le comité de neuf, désigné dans l'article ... et dès que ... mille piastres ... du capital auront été ... souscrites, le comité de neuf qui recevra la souscription devra donner avis aux souscripteurs, par ... des journaux, du jour et du lieu ... de la première élection, sera élue. A l'heure et au lieu ... le comité de neuf, à une majorité du dit comité, devra se ... et recevoir le vote des actionnaires. Chaque action aura un vote pour neuf Directeurs dont ... majorité formera un quorum. Les Directeurs devront à l'expiration du temps fixé par eux dans leur avis, compter les votes donnés pour les Directeurs, et ceux pour lesquels les actionnaires auront voté comme Directeurs ... élus, et les commissaires ... déclarer élus ...

Les Directeurs ainsi élus, devront ... se réunir et s'organiser ... pour élire un président ... et un trésorier.

Le premier lundi de ... chaque année ... une assemblée des actionnaires ... pour ... une Direction devra être élue ... fixés par la charte pour l'élection de la première direction. L'élection devra être présidée par les commissaires nommés par les Directeurs et qui ne devront pas faire partie de la Direction — pourvu que ... une autre assemblée pour l'élection de Directeurs pourra être ... dans ... lieu ... publiés à la Nouvelle-Orléans ... être indiqués. Il sera du devoir des Directeurs ... publier cet avis. Pourvu ... que les Directeurs continueront à exercer leurs fonctions ... jusqu'à la nouvelle élection ait lieu.

ARTICLE CINQUIEME

Les Directeurs auront et exerceront tous les pouvoirs d'incorporation qui ne sont ... dans cette charte ... par la loi, et, à chaque assemblée, ... ils devront préparer et ... un état complet des ... de la corporation ... qui devra être ...

En cas de la dissolution de la corporation ... motif quelconque ... dernière direction ... affaires et à la distribution ...

ARTICLE SIXIEME

La compagnie aura le pouvoir de ... être poursuivie devant les tribunaux ... corporation ... de ... et de ... trente, du président ou du secrétaire ... devront être ...

ARTICLE SEPTIEME

Les Directeurs auront le pouvoir de faire les règlements et d'élire les officiers qu'ils jugeront ... dans cette charte ... de la corporation.

ARTICLE HUITIEME

L'abattoir et l'établissement ... de la cadence ... et toutes les bâtisses publiques ... nécessaires à la corporation seront construits et fixés à ... le terrain ... connu sous le nom de "Dewer Place" appartenant à Charles Cavaroc, situé en partie dans la paroisse St Bernard et en partie dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississippi. Les dites bâtisses et autres améliorations, &c., devront, pour ... le premier ... être ... sur la partie du dit morceau de terre qui est située dans la paroisse d'Orléans.

Les bâtisses et autres améliorations, les cours et enclos, etc., pourront, à une époque subséquente ... que ... être prolongées ou construites sur l'autre partie de la dite terre, si la corporation avait besoin qu'il en soit ainsi.

Fait et signé, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour susdit, en présence de J. B. Gervais Arnoult et Francis Blust, témoins légaux, de cette paroisse, qui ont signé avec les comparants et moi, après lecture de la dite charte.

L'original est signé:

Paul Esteben,	Louis Ruch,
J. F. Rouede,	Wm Maylie,
S. Firnberg,	B. Beaulay,
William Fegan,	Jos. D. Brodrick,
Nic. Seibel,	Martin Lannes,
J. Glasengor,	J. T. Aycock,
Dominique Verges,	

J. B. GERVAIS ARNOULT
FRANCIS BLUST,
PAULIN LASALLE.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Je, soussigné, notaire, certifie que ce qui précède une copie exacte de l'original qui est déposé à mon étude.

J. F. COFFEY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1869.

Je, soussigné, député de l'Annotateur des Hypothèques, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, certifie que le document d'incorporation ci-dessus a été, aujourd'hui, dûment enregistré, à ce bureau dans le livre 7 des Sociétés, folio 318.

A. DUCATEL Jr., Député.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1869.

23juil—1pe